

L'intervention de l'armée ougandaise en RDC suscite des interrogations

PAGE 3

N° 7203 du samedi 23 décembre 2017

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

36^{ème} année

Éditeur
GROUPE DE PRESSE



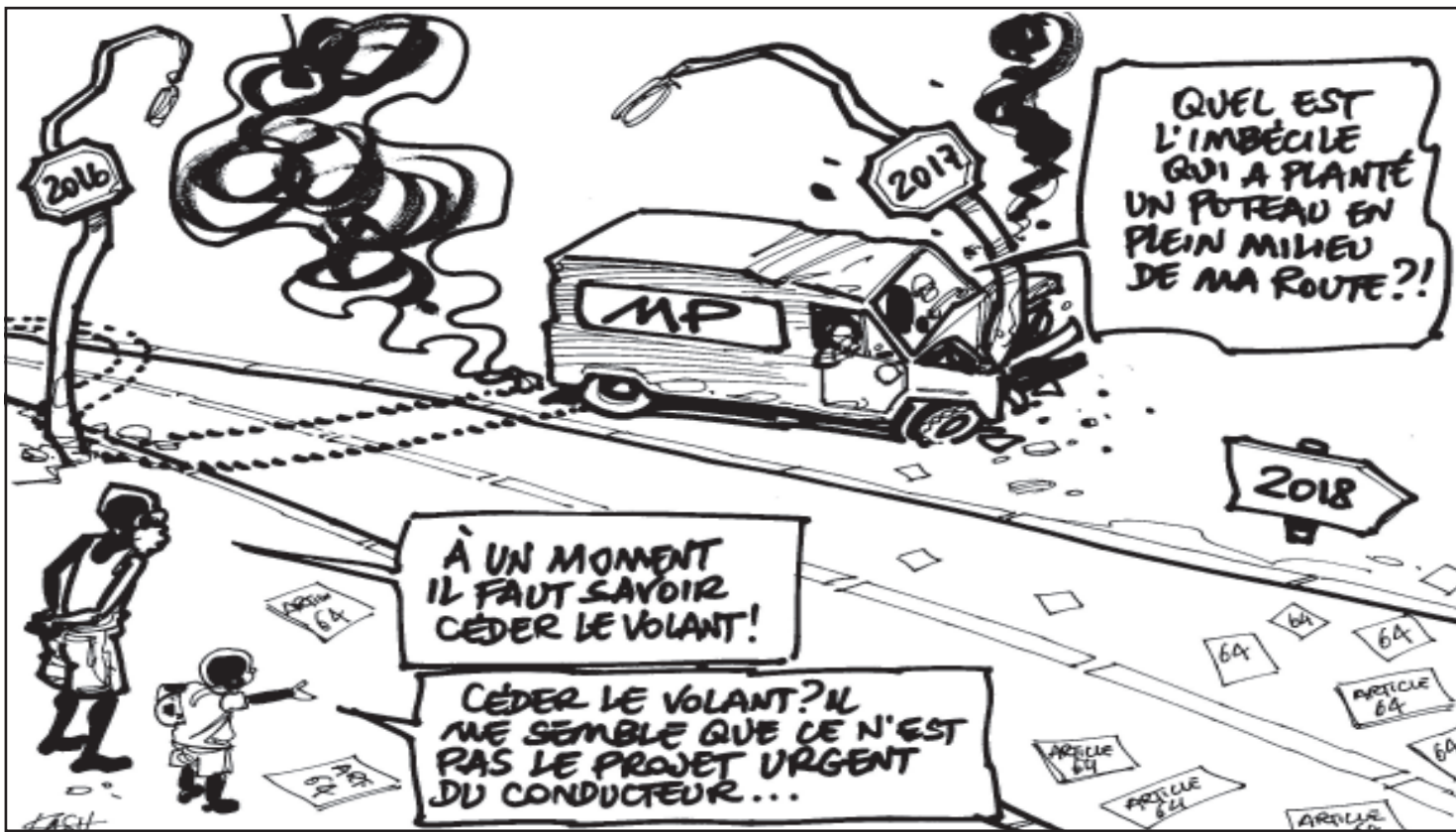
Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Présidentielle du 23 décembre 2018

Un an pour élire le successeur à J. Kabila

P. 2



À HAUTE VOIX

Aveu d'impuissance

LE POTENTIEL

L'armée ougandaise a mené vendredi des opérations militaires sur le sol congolais. C'est ce qui ressort d'un communiqué officiel de l'armée ougandaise qui explique qu'il

PAGE 2

Marche du 31 décembre : la LUCHA soutient l'initiative des laïcs catholiques

PAGE 5

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHZ

Sommaire

Politique

Derrière des meurtres, l'État congolais

PAGE 5

Économie

Kinshasa accueillera les premières journées de petites entreprises minières en mars 2018

PAGE 6

Société

Nord-Kivu : une ONG réclame des enquêtes sur de possibles massacres des civils à Bwito

PAGE 8

Sports

Classement FIFA : la RDC occupe la 4^{ème} place

PAGE 14

Dernière heure

Attaque de la base de la MONUSCO : le ministre tanzanien de la défense exige une enquête

PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Aveu d'impuissance

(Suite de la page 1)

s'agissait d'une attaque préventive contre les rebelles ougandais ADF qui, selon le même communiqué, planifiaient une attaque sur le sol ougandais...

La nouvelle est à la fois surprenante et embarrassante pour l'image de Kinshasa qui avait annoncé avec fracas, il y a quelques mois, les opérations de nettoyage de dernières poches des rebelles ADF. C'est déjà le groupe de mots « dernières poches » qui suscitent des interrogations. Qu'est-ce qui a dopé du coup ces forces négatives étrangères pour qu'elles n'aient plus peur, ni des FARDC, ni de la Monusco qui venait de perdre des Casques bleus ; attaque attribuée à ces mêmes rebelles ?

Autrement, voir une armée étrangère, en l'occurrence les forces ougandaises, en pleine opération de traque des rebelles en dehors de ses frontières, et pour le cas en RDC, traduit sans doute l'impuissance de la RDC face aux forces négatives. Mais pourquoi ? La question demeure et trouble même les bonnes consciences au regard des moyens financiers, humains et matériels mobilisés pour rétablir l'autorité de l'Etat. Les Congolais voudraient comprendre pourquoi le Grand Nord demeure une terre invivable ? Des faits, des contradictions à Kinshasa, s'apparentent clairement à une coalition du mal qui a tout intérêt à ce que le chaos perdure dans l'Est du pays. Et finalement, les FARDC, la Monusco et maintenant c'est l'armée ougandaise... On ne sait plus qui fait quoi dans cette histoire des ADF sachant naturellement que cette situation confuse offre un excellent contexte à un large éventail d'acteurs politiques et économiques pour mener des stratégies violentes qui leur sont rentables.

Dans tous les cas, il est du devoir du gouvernement de la RDC de faire son travail pour mettre fin à la récurrence de l'activisme ADF. Ne pas le faire, c'est un aveu d'impuissance ; ce qui implique la fin de l'Etat !

Présidentielle du 23 décembre 2018

Un an pour élire le successeur à Joseph Kabila

Après avoir épuisé ses deux mandats constitutionnels, le président Joseph Kabila a glané une année de bonus à la faveur de l'Accord du 31 décembre 2016. Alors qu'aux termes du calendrier électoral publié le 5 novembre 2017, la présidentielle prochaine est fixée au 23 décembre 2018, Joseph Kabila entretient encore un mystère sur son éventuel dauphin. Ce qui suscite le doute dans les rangs de ses adversaires sur sa réelle intention de libérer le processus électoral.

LE POTENTIEL

Va-t-il libérer les moyens et organiser l'élection qui doit le faire partir ? Les adversaires politiques du président Joseph Kabila n'y croient pas et, par conséquent, voudraient l'y contraindre. Le challenge est donc lancé. Dans une année, jour pour jour, les Congolais devront élire le successeur de Joseph Kabila.

La tenue d'élections au 23 décembre 2018 est un challenge qui dépend, en priorité, de la vigilance et de la détermination du peuple congolais, à contraindre ses dirigeants au strict respect du calendrier électoral, mais aussi de l'accompagnement de la communauté internationale. Tant, la volonté politique des dirigeants congolais à organiser les élections dans le délai imparti est sujette à caution.

Plus d'un mois après la publication du calendrier électoral, soit le 5 novembre dernier, les doutes persistent sur l'organisation effective de premières élections, en l'occurrence la présidentielle et les législatives nationales et provinciales dans le timing fixé.

Dans un an, jour pour jour, soit le 23 décembre 2018, les Congolais devront élire, selon le calendrier de la Cénî, le nouveau président de la République mais aussi des députés nationaux et provinciaux. Ce rendez-vous est indispensable pour l'alternance démocratique du sommet à la base, vœu de tout un peuple qui tient à tourner la page de l'ère Joseph Kabila. Au pouvoir depuis janvier 2001, le président sortant a épuisé depuis le 20 décembre 2016 son deuxième et dernier mandat. Il n'a plus droit de se représenter. Son fauteuil est donc vacant.

Mais, « il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ». La tenue de ces élections au 23 décembre 2018 est loin d'être un acquis. Tout indique que les défis sont quasi intacts. Depuis la publication du calendrier électoral, le président Jo-

seph Kabila n'a jamais dit clairement qu'il se soumettrait volontiers au verdict des urnes. La Cénco lui a demandé de dire clairement qu'il ne se représenterait pas. Cette demande est restée lettre morte jusqu'à ce jour.

PROCESSUS ÉLECTORAL SANS CONSENSUS

En publiant son calendrier électoral, la Cénî l'a truffé de plusieurs contraintes financières, juridiques et sécuritaires. Pour autant, la levée de ces contraintes est du ressort exclusif des institutions de la République. Le gouvernement et le Parlement ont l'obligation de réunir toutes les conditions nécessaires en vue d'un processus électoral apaisé, crédible, transparent et démocratique sur l'ensemble du territoire national. Il se fait que tout ceci relève de la volonté politique de la classe dirigeante qui, malheureusement, fait preuve jusqu'à de mauvaise foi.

En effet, le président Joseph Kabila vient de glaner une année de bonus à la suite de l'Accord du 31 décembre 2016. C'est cet arrangement politique qui a fait que les forces de l'Opposition acceptent qu'il reste en fonction jusqu'à la tenue d'élections, initialement prévues en décembre 2017. Cependant, le Rais, après avoir traversé la date fatidique du 31 décembre 2016, refuse l'application des résolutions de l'Accord de la Saint-Sylvestre. Ce qui met en péril le processus électoral en cours.

Les forces politiques et sociales de l'Opposition ne croient plus que la majorité au pouvoir pourra organiser les élections dans le timing fixé par la Cénî. Aussi le Rassemblement et des mouvements citoyens envisagent-ils désormais une transition, dès le 1^{er} janvier 2018, sans l'actuel chef de l'Etat. Y parviendront-ils ? La partie est loin d'être gagnée.

Même la Cénco qui a salué le calendrier de la Cénî ne veut pas donner un ché-

que en blanc au président de la République et à sa majorité pour la tenue de ces élections. Une marche géante est prévue le 31 décembre 2017 par les catholiques, à l'initiative du Comité laïc de coordination (CLC). Cette marche, dit le CLC, est destinée à « libérer l'avenir du Congo ».

A l'instar de la Cénco et des forces politiques et sociales de l'Opposition, le CLC estime que le processus électoral en cours est un leurre et ne réunit pas les conditions favorables à la tenue d'élections dont les résultats seront acceptés et opposables à tous.

LA RUE POUR EXIGER UN PROCESSUS CRÉDIBLE

Le CLC dénonce le fait que l'Accord du 31 décembre 2016 continue à être violé par la majorité au pouvoir au point que le processus électoral ne peut être apaisé. En effet, l'imposition d'une loi électorale scélérate et non fondée sur le consensus national, la répression des Congolais à Kinshasa et à l'intérieur du pays lors des manifestations publiques, la poursuite des violations massives des libertés les plus fondamentales, la détention des prisonniers politiques et le maintien en exil d'autres acteurs de l'opposition, le pillage des richesses du pays par une poignée de gens et la confiscation de tous les moyens de l'Etat, sont autant de vices que les catholiques mettent sur le dos du régime de Kinshasa et qui ne peuvent pas favoriser un processus électoral crédible.

Seule la cessation de toutes ces persécutions contre les acteurs de l'opposition, les journalistes et les activistes de défense de droits de l'Homme peut crédibiliser le processus électoral. La marche du 31 décembre 2017, à laquelle tous les Congolais épris de justice sont conviés, est une action visant à contraindre Kinshasa à appliquer l'Accord de la Saint-Sylvestre ; seule feuille de route susceptible de garantir un processus apaisé et crédible, et à faire cesser la répression aveugle des acteurs de l'Opposition.

Même la communauté internationale qui a salué le calendrier électoral n'entend pas transiger sur l'application de l'Accord du 31 décembre

2016, notamment en ce qui concerne les mesures de décrispation politique.

APPUI CONDITIONNÉ DES PARTENAIRES

La Cénî a besoin de plus de 432 millions USD pour ces trois scrutins combinés du 23 décembre 2018. Elle attend notamment la contribution des partenaires extérieurs à qui le budget détaillé a été envoyé au même moment qu'au gouvernement et au Parlement.

Dans sa déclaration du 11 décembre, l'Union européenne n'y est pas allée par le dos de la cuillère pour mettre les dirigeants Congolais devant leurs responsabilités. Pour l'UE, il est de la « responsabilité première » du gouvernement et de la Cénî de « garantir le respect du calendrier électoral ». Mieux, les 27 soutiennent qu'il n'y aura pas d'appui aux élections en RDC « sans une évaluation de la mise en œuvre des mesures contenues dans l'Accord du 31 décembre 2016 ».

Quoi de plus normal que les partenaires extérieurs de la RDC ne financent pas un processus électoral où les adversaires politiques sont persécutés et/ou les libertés les plus fondamentales sont bafouées. Autant dire que Kinshasa doit d'abord faire amende honorable en décrispant l'espace politique par la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés menacés d'arrestation comme Moïse Katumbi, candidat déclaré à la présidentielle du 23 décembre 2018.

Pour bien accompagner le processus électoral en RDC, l'UE prévoit de constituer un comité d'experts qui va travailler de concert avec la Cénî. Ce comité tarde à être mis en place. Alors qu'il est nécessaire pour pousser Kinshasa à démocratiser le processus électoral en cours.

Les partenaires de la RDC doivent maintenir la pression sur Kinshasa pour le contraindre à organiser les élections dans un climat démocratique où toutes les parties prenantes sont acceptées et jouissent des mêmes droits. D'ores et déjà, l'UE et les USA attendent l'issue du processus électoral pour redéfinir leur collaboration avec Kinshasa.

L'intervention de l'armée ougandaise en RDC suscite des interrogations

L'armée ougandaise a attaqué hier vendredi des camps des ADF dans la partie Est de la RDC. Kampala justifie l'intervention de son armée par la nécessité de contrer une attaque imminente que des rebelles ADF prépareraient contre son régime sur le sol ougandais. Pour autant, ces opérations militaires de l'armée ougandaise sur le sol congolais résonnent comme un aveu d'impuissance de Kinshasa. Les forces de sécurité de la RDC ne sont jamais parvenues à mettre hors d'état de nuire ces ADF depuis plus de deux décennies. Ces milices, pourtant en rébellion contre l'Ouganda, tuent, pillent, violent de paisibles citoyens en RDC. La présence de l'armée ougandaise en territoire congolais suscite des questions. Jusque quand l'armée ougandaise va demeurer en RDC ?

AMK AVEC AFP

L'armée ougandaise (UPDF) a annoncé avoir lancé hier vendredi 22 décembre des attaques contre des camps, dans l'Est de la RDC, des rebelles ougandais musulmans du groupe Allied Defence Forces (ADF) accusés d'avoir tué 14 Casques bleus début décembre dans cette région, rapporte AFP.

Les ADF « prévoient de mener des actions hostiles contre l'Ouganda », a expliqué l'UPDF dans un communiqué, disant se baser sur des « informations partagées entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo ». « Par mesure préventive, l'UPDF a cet après-midi (vendredi) conduit des attaques contre leurs camps dans l'est de la RDC », a ajouté l'armée ougandaise, selon l'Afp.

Mais cette intervention militaire de l'armée ougandaise suscite des interrogations à sens divers. Jusqu'à, les Forces armées de la RDC n'ont

pas encore communiqué sur le sujet. Dès lors, l'opinion s'inquiète. Pendant combien de temps les militaires ougandais vont traquer les ADF en RDC ? Est-ce que l'on n'est pas en train d'ouvrir une boîte de Pandore avec cette intervention de l'armée ougandaise ? Pourquoi l'Ouganda intervient-il en RDC alors que la Monusco et les FARDC pouvaient mener des opérations contre ces camps des rebelles ? L'intervention de l'Ouganda était-elle vraiment opportune ? Est-ce que demain le Rwanda et le Burundi ne voudront pas aussi intervenir en RDC pour neutraliser des rebelles qui menaceraient leur intégrité ?

Autant de questions auxquelles il n'y a pas de réponses pour le moment.

Dans la nuit du 7 au 8 décembre, 14 Casques bleus tanzaniens avaient été tués dans un raid contre leur base de Semiliki, dans la province du Nord-Kivu, non loin de la frontière avec l'Ouganda. Il s'agissait de l'atta-



que la plus meurtrière contre une force onusienne dans le monde depuis 24 ans.

Elle a été attribuée aux ADF, un groupe présent dans l'Est de la RDC depuis 1995, qui lutte contre le régime du président Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 31 ans en Ouganda. Créées pour défendre les droits de musulmans s'estimant bafoués par l'homme fort de Kampala, les ADF avaient été progressivement repoussées vers l'Ouest par l'armée ougandaise, jusqu'à s'installer en RDC.

Les autorités congolaises et la Mission des Nations unies en RDC (Monusco) accusent les ADF d'avoir

tué plus de 700 civils depuis octobre 2014 dans la région de Beni et ses environs, dans le Nord du Nord-Kivu.

Les autorités ougandaises, puis de RDC, ont tenté de lier les ADF - coutumières d'une violence aveugle - à l'internationale jihadiste, mais aucun expert travaillant sur la RDC n'a réussi à établir un tel lien.

Les ADF sont l'un des nombreux groupes armés actifs dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, les deux provinces orientales de la RDC frontalières de quatre pays (Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie) et de trois grands lacs (Édouard, Kivu et Tanganyika).

Exploitation du bois en RDC : Global Witness satisfait de l'appel à la révision de la proposition française

AMK

Global Witness accueille avec satisfaction l'appel lancé par un comité de la RDC demandant à l'Agence française de développement (AFD) de revoir en profondeur leur proposition concernant l'expansion de l'exploitation industrielle du bois, rapporte un communiqué de cette ONG internationale. C'est la deuxième fois que cette proposition controversée est rejetée par ce comité congolais.

Depuis l'annonce de la proposition de projet en mars cette année, la communauté scientifique ainsi que des organisations incluant Global Witness on fait part de leurs vives inquiétudes quant à l'impact désastreux qu'aurait ce projet sur la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Ce comité de la RDC, comprenant des bailleurs ainsi que des représentants de la Société civile et des gouvernements, a confirmé le rejet de la proposition pour la deuxième fois, et demande des changements majeurs dans une résolution publiée récemment.

Leurs demandes incluent les points suivants : la proposition doit mener à une réduction des émissions des



gaz à effet de serre causées par la déforestation et la dégradation des forêts ; l'offre doit spécifier que la non-application des lois donne lieu à un retour de la concession au domaine de l'état ; plus d'importance doit être accordée à la gouvernance forestière, notamment sur les procédures de plaintes et de suivi ; l'assurance que l'objectif de cette proposition ne soit pas la levée du moratoire sur l'allocation de nouvelles concessions forestières ; l'exclusion des zones de tourbière et autres zones potentiellement riches en biodiversité de toute future concession ; l'assurance que le soutien à l'exploitation industrielle et artisanale n'inclut pas de co-financements ou soutiens opérationnels aux entreprises.

Jo Blackman, directrice de campagne chez Global Witness, a déclaré :

« Nous accueillons avec satisfaction les demandes émises par le comité. Cependant, le soutien des bailleurs gouvernementaux aux exploitants forestiers industriels, qu'il s'agisse d'un appui direct ou indirect, ou qui accompagne la mise en conformité légale de ces opérateurs, n'a pas sa place dans un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ».

Le projet avait été soumis pour un financement auprès de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI, en anglais) principalement financée par la Norvège ayant engagé près de 200 million USD pour réduire les émissions de gaz à effet de serre causés par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, en anglais). La France est désormais à la présidence de cette initiative.

Jo Blackman a ajouté : « Abritant la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, la RDC a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, les bailleurs doivent soutenir la RDC dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés dans son plan climat. Ceci doit passer par la lutte contre l'expansion de l'exploitation industrielle du bois et la mise en place de mesures garantissant la préservation des forêts de la RDC ».

L'Agence française de développement doit maintenant prendre la décision de réviser en profondeur leur proposition pour la soumettre à nouveau, ou bien d'abandonner ses plans.

Jo a conclu : « Le nouveau ministre français de la Transition Ecologique, Nicolas Hulot, a reconnu, à juste titre, le rôle majeur des forêts dans la lutte contre le changement climatique. Le président français Emmanuel Macron a récemment réuni un sommet international sur le climat à Paris au mois de décembre. Il est temps pour le gouvernement français d'abandonner tout projet d'appui à l'expansion de l'exploitation industrielle du bois en RDC », rapporte le communiqué de Global Witness.

Ituri : retour au calme après 5 jours des tensions intercommunautaires à Djugu

Le calme est rétabli après une vive tension intercommunautaire qui a secoué la ville de Djugu, en province d'Ituri.

Le calme est revenu depuis jeudi à Djugu (Ituri), situé à environ cinq jours après des tensions intercommunautaires qui ont secoué le territoire. Des sources locales rapportent que des actes de violences qui s'observaient depuis quelques jours dans le secteur se sont estompés.

Contrairement aux quatre derniers jours, les autorités administratives n'ont plus noté des cas d'incendies des maisons dans la zone, ni des manifestations de part et d'autre des communautés Lendu et Hema, ont relevé les mêmes sources.

Ces dernières expliquent cette accalmie par le déploiement depuis deux jours dans toutes les zones à trouble du territoire des unités de l'armée et de la police pour rétablir l'ordre.

Des chefs coutumiers de deux communautés ainsi que les membres du comité de sécurité du territoire de Djugu ont également été dépêchés dans les zones des violences pour sensibiliser la population à la cohabita-

tion pacifique. C'est depuis dimanche que des violences ont éclaté entre les membres de la communauté Lendu et Hema à Djugu. Tout est parti de l'annonce par le chef des Bahema du meurtre, la veille, par balles à Tsunga d'un jeune homme de sa communauté par des inconnus. Le chef Bahema avait attribué ce meurtre à la milice proche de la communauté Lendu.

À rappeler qu'une vive tension s'est observée depuis lundi entre les membres de la communauté Lendu et Hema à Djugu dans la province de l'Ituri.

Ces derniers ont également fait deux blessés, selon le chef Bahema qui parle d'une attaque ciblée. Il accuse aussi des jeunes manifestants Lendu venus de la collectivité de Walendu Pitsi d'avoir incendié 28 maisons des Bahema à Blukwa, en représailles à l'incendie selon eux de leurs habitations de Thethe par des membres de la communauté Bahema Nord.

D'après le chef Bahema, les Lendu ont également incendié une maison à Resto avant de détruire tous les biens qui s'y trouvaient dont huit motos.



Les leaders communautaires du Walendu Bindi en Ituri sensibilisés contre l'utilisation d'enfants dans les groupes armés.

Malgré les appels au calme des représentants de communautés Lendu et Hema à Bunia, plusieurs villages dans la zone se sont vidés de ses occupants depuis mardi dans la matinée. La plupart des déplacés af-

firment craindre les actions des représailles entre les deux communautés et, donc, l'escalade de la violence dans la région.

R.O/LP

Cinq questions à Paul-Augustin Madimba (*)

1. Quel est votre point de vue sur les innovations apportées à la nouvelle loi électorale en attente de promulgation ?

Je crois que la caution retenue à 1000 dollars et cela par siège et non par liste, viserait à mettre fin à l'aventurisme politique qui a prévalu dans le chef de plusieurs politiciens. Il y en a qui sont partis de nulle part et se sont retrouvés comme par hasard députés nationaux. Et une fois élus, ils ont oublié la noblesse de la mission qu'ils ont à assumer pour l'intérêt de leurs électeurs, l'intérêt qui est national. Partout au monde, un élu du peuple dispose naturellement d'une certaine expérience politique. Ce sont des gens qui doivent avoir résolu certains besoins primaires. C'est dans cette dimension qu'ils peuvent réfléchir sur le bien de la communauté. Mais quand il faut avoir des élus qui se recherchent encore pour leur stabilité sociale, tout se complique pour qu'ils gardent l'œil sur l'intérêt communautaire.

Pour la machine à voter, je crois que l'option pose problème. Même en football, la Fifa qui a opté pour la ca-

méra d'arbitrage prend du temps avant la mise en application de ce nouveau système. Il faut étudier tous les paramètres pour ne pas casser le rythme normal du match, etc. C'est donc une option qui est en phase expérimentale. Il va falloir attendre l'issue de l'expérimentation pour savoir la suite. S'il faut vraiment s'en tenir à la machine à voter en RDC, parce que c'est une première, l'expérimentation peut même partir des élections des syndicalistes, etc. On ne peut pas du coup tenter l'action pour des élections pour l'ensemble du pays. Regardez dans nos tribunaux et autres cours, par exemple, on recourt encore à l'usage de la dactylographie manuelle alors que l'informatique existe déjà. C'est pour dire que l'informatique est loin de pénétrer les secteurs clés de la nation. Il faut du temps...

2. Mais la caution de 1000 dollars par siège n'instaure-t-elle pas une démocratie de riches ?

Chaque parti politique qui s'engage dans la compétition électorale dispose d'un ancrage social. En France, aux



Etats-Unis, on sait d'office que tel Etat ou telle région est à dominance de telle ou telle autre tendance politique. C'est connu. Et cela n'empêche qu'un candidat de tendance contraire s'y représente. En RDC, c'est pareille. Nous avons bien qu'à tel ou tel autre coin de la République, c'est la tendance politique rouge ou verte qui est dominante. Les partis engagés aux élections doivent à cet effet jouer à la rationalité tenant compte de leurs chances suivant leur implantation. Un parti implanté réellement sur l'ensemble du territoire n'aura pas assez de difficultés à projeter autant de sièges si pas sur l'ensemble du pays. Et moi, je pense que les candidats ne devront pas venir pour se mettre à la charge financière du parti, plutôt simplement être présenté avec le label du parti, mais

avoir les moyens de concourir.

3. Avec le seuil de 1% au niveau national, voyez-vous donc la fin de la multiplicité des partis politiques en RDC ?

Nous devons corriger des choses au pays. Nous avons cherché la démocratie et en se référant aux différents modèles : français, américain, par exemple. Et dans ces pays-là, il y a des tendances. Aux Etats-Unis, on est démocrate ou on est républicain. Ils n'ont pas 1000 partis politiques et pourtant ils ont une population supérieure à la nôtre, sans compter les moyens que disposent les politiciens. Les Congolais doivent comprendre qu'on peut servir son pays même sans se faire appeler « président ». C'est la casquette prisée par tout le monde et dans tous les secteurs. L'option du seuil amènerait les politiciens à se mettre ensemble pour défendre des intérêts groupés par tendance. Il faut en définitive qu'on arrive quand même à la moralisation de la vie politique en RDC.

4. Exigence de l'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre pour des

élections, c'est finalement l'opération des cloches, casseroles, klaxons, initiée par l'Eglise catholique. N'est-ce pas une contestation très engagée de la part de l'Eglise ?

Non, l'Eglise n'accélère en rien la stratégie de contestation. Comme les uns et les autres le disent chaque jour, l'Eglise voudrait simplement accompagner l'application du compromis politique signé le 31 décembre 2016 par les parties prenantes. L'Eglise comme le peuple est juge. Elle doit veiller à ce que les politiciens appliquent ce qu'ils se sont convenus pour l'intérêt de la nation. C'est donc un travail d'éveil de conscience pour tout le monde. C'est aussi la mission de l'Eglise.

5. Que dire pour conclure ?

Pour conclure, je crois que le Congo est à la croisée des chemins. C'est maintenant que le peuple doit entrer en jeu pour réellement se prendre en charge.

PROPOS RECUEILLIS PAR P.M.

(*) Curé de la Paroisse Sainte Angèle à Mpsa

Derrière des meurtres, l'État congolais

Des agents liés au gouvernement sont impliqués dans les assassinats de deux experts de l'ONU.

Des agents liés aux autorités de la République démocratique du Congo (RDC) sont impliqués dans les meurtres de deux experts de l'ONU en mars 2017 dans le centre du pays. Ces révélations découlent d'une enquête publiée cette semaine par RFI et Reuter. Les deux médias ont montré, grâce aux « fadettes », les listes d'appels téléphoniques, que les victimes, l'Américain Michael Sharp et la Suédoise Zaida Catalan, avaient été en contact régulier dans les jours précédant leurs assassinats avec au moins deux personnes très proches des services de renseignements de Kinshasa. Curieusement, ces liens n'ont pas été évoqués lors du procès des présumés tueurs, toujours en cours devant la justice congolaise, alors même que les documents analysés proviennent du dossier d'instruction. Tout aussi étonnant, ils n'ont pas non plus été soulignés dans le rapport de l'ONU consacré à ces crimes, bien que les rapporteurs ont eu accès au dossier.

Michael Sharp et Zaida Catalan ont disparu le 12 mars 2017 en se rendant à Bunkonde, un village dans l'une des provinces du Kasai. Ils devaient y rencontrer des membres du Kamuina Nsapu, une milice locale en lutte contre les autorités. Leurs dépouilles massacrées devaient être retrouvées le 27 mars. Très vite, une vidéo apparaissait où l'on voyait les

deux experts prisonniers des miliciens. Le film permettait l'arrestation rapide de plusieurs d'entre eux. Cette vidéo avait pourtant soulevé des questions notamment car certains miliciens portaient des tenues étrangement neuves.

Une première enquête de RFI avait permis de montrer que les deux experts avaient été intentionnellement induits en erreur par une personne censée les aider matériellement et d'un point de vue sécuritaire. Ainsi, peu avant leur déplacement à Bunkonde, un village considéré comme dangereux, ils avaient rencontré un chef traditionnel de la zone. Ce dernier leur avait déconseillé de s'y rendre, précisant qu'il ne pouvait garantir leur sécurité. Or l'interprète, Betu Tshintela, a traduit au contraire que la région était sûre, comme le prouvent les comptes rendus de la conversation enregistrée discrètement par Zaida Catalan.

L'analyse des « fadettes » a permis d'aller plus loin. Elle démontre que Betu Tshintela téléphonait régulièrement à José Tshibuabua afin d'organiser le voyage des deux enquêteurs à Bunkonde. José Tshibuabua, présent également lors de l'entretien avec le chef traditionnel, travaillait pour l'Agence nationale de renseignements (ANR), les services congolais. Cet homme a d'ailleurs des contacts téléphoniques fréquents avec le chef local de l'ANR, Luc Albert Tanga, tant avant qu'après l'assassinat des experts.



Amputée d'un bras après une blessure par balle, une femme se repose sur son lit dans la ville de Tshikapa.

José Tshibuabua a été arrêté la semaine dernière, inculpé pour meurtre et incarcéré. Selon ses avocats, il nie toute implication et affirme ne plus travailler pour l'ANR. Le directeur de l'ANR, Kalev Mutond, a cependant confirmé à RFI et Reuter que José Tshibuabua contribuait comme « informateur » à l'agence mais qu'il n'avait en rien tenu au courant ses supérieurs des faits et gestes des experts. Le mystère entourant les assassinats ne fait que s'épaissir.

Au moment de leur mort, ils enquêtaient sur les massacres secouant le Kasai-Central depuis plusieurs mois. Des tueries déclenchées par la mort en août 2016, lors de son

arrestation par les forces de sécurité congolaises, d'un certain Jean-Pierre Mpandi, le Kamuina Nsapu, une chefferie traditionnelle. Ce décès, sur fond de querelles de succession, a vite dégénéré en luttes tribales sanglantes, luttes que beaucoup soupçonnent d'être instrumentalisées. Les raids et les vengeances ont fait au moins 3 883 morts selon l'Église catholique, un chiffre sans doute très sous-estimé, et 1,4 million de déplacés. Dans un rapport publié le 20 décembre, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) évoque un « chaos organisé ». Les

« Les crimes perpétrés dans le territoire de Kamonia ont été planifiés, dirigés et commis par des agents de l'État congolais « FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

témoignages recueillis sur la situation dans le territoire de Kamonia, dans le sud du Kasai, auprès de Congolais ayant fui en Angola recensent une longue liste d'horreurs. Des villages détruits à l'arme lourde ou incendiés, des attaques d'hôpitaux ou d'églises, des exécutions, des mutilations, des viols... Tout l'arsenal de la terreur semble avoir été déployé pour écraser des populations rebelles à l'autorité.

Le village de Cinq, attaqué le 24 avril par une milice, les Bana Mura, proche des autorités gouvernementales, est un cas d'école. Les survivants racontent que les assaillants avaient été équipés. « Les fusils avaient l'air neuf. Les machettes, elles aussi, brillaient. » Les tueurs sont des gens des environs. Une femme mutilée raconte : « L'homme qui m'a coupé le bras, je le connais, bien sûr. C'est un voisin ». « Les crimes perpétrés dans le territoire de Kamonia ont été planifiés, dirigés et également commis directement par des agents de l'État congolais ainsi (...) que par les Bana Mura, qu'ils ont contribué à structurer et à armer », conclut l'organisation.

Marche du 31 décembre : la LUCHA soutient l'initiative des laïcs catholiques

Le message des laïcs catholiques pour la marche du 31 décembre trouve déjà du répondant. Le Mouvement citoyen Lutte pour le changement s'engage et mobilise pour ce grand rendez-vous.

LP

La marche initiée par des laïcs catholiques connaît une adhésion de taille. Le message a porté. C'est le mouvement citoyen « Lutte pour le Changement » qui appuie cette action visant à réclamer la tenue d'élections en RDC.

Pour la LUCHA, l'appel des laïcs catholiques est « louable » pour libérer la population le dimanche 31 décembre 2017. Et, c'est également une « période au cours de laquelle nous appelons les Congolais à se lever pour dire définitivement non au régime actuel. La mobilisation s'en trouve renforcée ».

Les laïcs catholiques ne décolèrent pas. Après avoir pris à bras-le-corps l'initiative de leurs prêtres de manifester chaque jeudi à 21 heures, ils projettent à la date du 31 décembre une marche pour revendiquer la tenue d'élections crédibles, transparen-



tes et apaisées en 2018.

Le communiqué du comité des laïcs de coordination est clair : ces élections voulues réellement crédibles passent par la décripation de la scène politique conformément à l'Accord de la Saint-Sylvestre. « La libération sans conditions des prisonniers politiques; la fin de l'exil des opposants menacés d'arrestation à leur retour au pays; libéralisation des espaces médiatiques; la fin du dédoublement des partis politiques; la restructuration de la CENI afin de recréer la confiance entre l'électorat et l'institution organisatrice d'élections; la confirmation de la volonté du

chef de l'État de ne pas briguer un troisième mandat comme l'exige la Constitution pour rassurer l'opinion ».

Du tableau dressé par le CLC, il ressort un bilan sombre de non-respect de l'accord politique, socle du climat de paix et de cohésion nationale, pendant la période de transition politique. Les fidèles de l'Église catholique qui se souviennent de la marche du 16 février 1992 réprimée dans le sang, invitent sans vergogne les catholiques à unir leurs efforts et forces pour dire « non à l'esclavagisme imposé par l'oligarchie au pouvoir et à la confiscation de la démocratie ».

Kinshasa accueillera les premières journées de petites entreprises minières en mars 2018

Les petites entreprises minières se donnent rendez-vous en mars 2018. Une occasion pour échanger autour des problèmes qui sont les leurs. Ce, à travers la première édition des Journées de petits exploitants miniers (JPEM). Organisé par Mazal Sarl avec l'appui de Rain Makers Corporation, ce forum sera organisé à Kinshasa, du 20 au 21 mars 2018, au complexe commercial GB, dans la commune de Ngaliema.

OLIVIER KAFORO

L'annonce a été faite le jeudi 21 décembre, au cours d'une conférence de presse organisée à ce sujet grâce à la facilitation de Dellions, une structure spécialisée en coaching des affaires. Plusieurs questions y ont été abordées. Notamment le « rôle de l'Etat dans l'exploitation artisanale des mines » ; les défis à relever dans le secteur et autres. Le ministre des

Mines y a été représenté par un de ses conseillers, Ngoy Kasongo.

« La rencontre de ce jour touche clairement à notre volet réseautage, la mise en réseau des PME pour leur expansion. En organisant cette conférence de presse, nous voulions mettre sur la table les opportunités que représentent les petites entreprises minières, pour que celles-ci accèdent à l'équipement, qu'ils parlent aux financiers ainsi qu'aux banquiers. C'est également une opportunité pour qu'elles puissent aussi s'adresser à l'Etat », a expliqué Michel Kahasha, responsable de Dellions, une entreprise qui a facilité la tenue de la conférence de presse.

Selon les organisateurs du forum, 2 millions d'exploitants artisanaux seront représentés. Hormis les exploitants artisanaux, les JPEM ciblent également les banques, les petites entreprises minières ainsi que les coopératives. Plus ou moins une centaine de coopératives minières devront par-

ticiper à ces premières journées des petites entreprises minières.

François Thiabo, représentant de Rain Makers Corporation, a circonscrit le contexte et les motivations qui ont conduit son entreprise à appuyer une telle initiative. Pour lui, les exploitants miniers artisanaux représentent une proportion non négligeable dans l'univers économique de la RDC. « Si nous avons accepté de financer les journées des petites entreprises minières, c'est parce que nous sommes convaincu que son rôle dans l'économie nationale est significatif », a-t-il indiqué.

Intervenant sur le rôle de l'Etat dans la gestion des petites entreprises minières, le représentant du ministre des Mines a indiqué que la loi n'a rien prévu en ce qui concerne les exploitants miniers artisanaux. Ceci étant, a-t-il ajouté, ils ne sont tenus à aucune obligation vis-à-vis de l'Etat. Les problèmes liés à la fraude et à la traçabilité sont autant de défis qu'il

faut relever.

« Depuis quelque temps, le gouvernement s'active à regrouper les exploitants artisanaux en coopérative. A ce jour, le travail se poursuit. Le Premier ministre a déjà signé un décret portant création du service national géologique. Avec ce service, l'Etat disposera d'une banque de données qui, au besoin, pourra bien orienter les recherches dans ce domaine », a-t-il nuancé. Avant d'ajouter que l'initiative de Mazal Sarl et ses partenaires rentre dans la politique du gouvernement. Et dans cette optique, pense-t-il, le ministère des Mines ne peut qu'apporter son appui.

Pour sa part, le représentant de Mazal Sarl a esquissé les principales raisons qui ont conduit à une telle initiative ainsi qu'au résultat attendu à l'issue de l'organisation de ces premières journées de petites entreprises minières. « Tous ces creuseurs artisanaux sont orientés vers les titulaires des entités de traitement », a-t-il confié.

Le Bitcoin tombe sous le seuil de 13 000\$: vrai krach ou correction passagère?

Mais qu'arrive-t-il au Bitcoin ? Star des marchés au début de décembre, la crypto-monnaie voit son cours s'effondrer depuis plusieurs heures, vendredi 22 décembre. Alors qu'elle semblait en passe d'atteindre les 20 000 dollars pour un bitcoin lundi 18 décembre, elle a en effet plongé à 13 000 dollars américains quatre jours plus tard. Une chute violente qui rappelle à quel point le cours de l'e-devise créée en 2009 est aussi volatil qu'instable : au début de 2017, le Bitcoin ne dépassait pas les 1 000 dollars.

Krach pur et dur ? Ou correction passagère d'une monnaie virtuelle erratique ? Le Bitcoin dégringolait vendredi, presque aussi brutalement qu'il a flambé ces dernières semaines, sans que les experts de la finance ne sachent vraiment l'expliquer.

La plus célèbre des crypto-monnaies cotait vendredi vers 10h55 GMT autour de 14 300 dollars, selon les données compilées par l'agence Bloomberg, alors que lundi elle semblait encore toute proche de toucher les 20 000 dollars.

Le Bitcoin, qui n'en finissait plus de flamber après avoir commencé 2017 autour de 1 000 dollars, a perdu environ un quart de sa valeur en une semaine. Ou l'équivalent de deux fois la capitalisation boursière du groupe l'Oréal, par exemple.

A première vue, ce retournement peut paraître déroutant, tant depuis quelques semaines, le Bitcoin suscite l'enthousiasme (et les appétits) d'une partie de la planète finance. Lundi 18 décembre, le Chicago Mercantile Exchange (CME) a ainsi lancé des contrats à terme sur la crypto-monnaie, une semaine après le Chicago Board Options Exchange (CBOE), l'autre grande Bourse de Chicago. Une forme de reconnaissance et d'institutionnalis-

ation pour le Bitcoin, dont l'émission et les échanges échappent au contrôle des Etats et des banques centrales.

De fait, nombre de fonds d'investissement, en quête de rendement, ont bénéficié de ces nouveaux instruments financiers pour parier sur la hausse (ou la baisse) du cours. Encore inconnu du grand public il y a deux ou trois ans, le bitcoin a également attiré beaucoup de particuliers ces derniers mois, espérant eux aussi profiter de l'envolée.

Les régulateurs, eux, n'ont pas tardé à tirer la sonnette d'alarme, rappelant que cet emballement spéculatif était susceptible de se dégonfler comme un ballon de baudruche, au risque de ruiner les particuliers ayant tenté l'aventure. En outre, soulignent-ils, la monnaie virtuelle n'a pas de cours légal. Ce qui signifie, concrètement, qu'aucune assurance ou protection juridique ne permettent d'être indemnisé en cas de vol. Leurs avertissements ont-ils été entendus ? Peut-être.

La correction est particulièrement brutale, même pour une devise virtuelle habituée à des variations fortes, et échappant aux cadres monétaires traditionnels. Contrairement au dollar ou à l'euro, le Bitcoin n'est pas émis par des Banques centrales mais «miné», ou créé, de manière décentralisée par des ordinateurs utilisant des algorithmes complexes pour produire une chaîne de blocs de transactions codés et authentifiés (technologie dite «blockchain»).

PIRATAGE D'UNE PLATE-FORME SUD-COREENNE

Pour comprendre la chute de l'e-devise, il faut d'abord rappeler que les volumes d'échange sont faibles. « De plus, la détention de bitcoins est très concentrée : 1 000 personnes détiennent 40% du stock, rappelle Eric Dor,

économiste à l'école de management Iéseg. Il suffit d'une qu'une poignée d'entre elles vendent des bitcoins pour en déstabiliser le cours ».

Ces derniers jours, d'autres facteurs ont contribué à la chute. Certains ont revendu leurs bitcoins avant Noël, afin de toucher les bénéfices. D'autres ont été refroidis par la faillite de la plateforme sud-coréenne d'échange en crypto-monnaie Youbit : mardi 19 décembre, elle a été contrainte de mettre la clé sous la porte à la suite d'un piratage. 17 % de ses actifs ont été dérobés. Un brutal rappel à la réalité : si les transactions en bitcoins, protégées par la cryptographie, ne peuvent pas être falsifiées, les portefeuilles numériques où sont stockés les bitcoins peuvent en revanche être dérobés.

Mais ce n'est pas tout. L'autorité de réglementation financière américaine (la SEC, Securities and Exchange Commission), a suspendu mardi la cotation de Crypto, une plateforme d'échange de crypto-monnaies, soupçonnée de manipulation des cours. Une douche froide pour nombre d'investisseurs et de particuliers.

LE NOMBRE D'UTILISATEURS SATURE LES CAPACITÉS DU RÉSEAU

Certains ont également pris conscience des divisions existant au sein de la communauté bitcoin. L'émission de celui-ci est contrôlée par un algorithme informatique, qui fonctionne grâce à une communauté d'utilisateurs mettant leurs ordinateurs en réseau pour contrôler toutes les transactions en bitcoins. Celles-ci sont répertoriées dans une immense base de données publique appelée «blockchain».

De plus, l'algorithme limite à 21 millions le nombre total de bitcoins qui

seront émis (il y en a déjà 16,7 millions en circulation).

Problème : l'explosion du nombre d'utilisateurs sature les capacités du réseau, ralentit les échanges et provoque une hausse des frais de transaction. Pour contourner ces défauts, ainsi qu'un certain nombre d'autres limitations, une partie de la communauté a créé, en août, le « Bitcoin cash », qui reprend les mêmes principes que le Bitcoin, ainsi que l'historique de ses transactions, mais avec plus de possibilités. Ses défenseurs assurent qu'il s'agit du « vrai bitcoin », et qu'il supplantera bientôt son grand frère.

Le 19 décembre, Coinbase, l'une des plates-formes d'échange les plus populaires au monde, a introduit les achats-ventes de « Bitcoin cash ». Ce lancement a pris de court, et a été entaché par des rumeurs de délit d'initié auquel des employés de Coinbase se seraient peut-être livrés...

LE GLAS A-T-IL SONNÉ ?

Pour Neil Wilson, de la société londonienne ETX Capital, «difficile de savoir si le glas a déjà sonné». Ces dernières semaines ont apporté presque autant de bonnes que de mauvaises nouvelles pour le Bitcoin. Il a certes gagné une certaine légitimité avec le lancement aux Etats-Unis d'instruments spéculatifs basés sur le Bitcoin, par des opérateurs reconnus. Par ailleurs, selon Bloomberg, le géant bancaire Goldman Sachs envisagerait de se lancer dans le «trading» de bitcoins, ce qui serait, selon les critères du monde de la finance, une sorte de consécration. Mais le Bitcoin, accusé de servir à toutes sortes de trafics illégaux, reste très critiqué...

LE POINT/LE MONDE/MCN, VIA
MEDIACONGO.NET

Les déplacés, premières victimes des ADF

« C'est la guerre ». Jean de Dieu, sa femme et ses dix enfants ont grossi le flot de déplacés en République démocratique du Congo, pays le plus touché au monde en 2017 par ces mouvements de population, en fuyant les ADF, le groupe armé qui vient de tuer 14 Casques bleus tanzaniens.

Voisins tués, égorgés, maisons incendiées, bétail et champs pillés... Jean de Dieu, père de famille de 48 ans et tous les déplacés du Nord-Kivu, dans l'Est de la RDC, livrent le même récit des atrocités commises par les Allied Defense Forces (ADF), groupe ougandais musulman à l'origine de la pire attaque contre l'Onu en 24 ans, signale l'Agence France Presse (AFP).

Dimanche 17 décembre, les ADF ont tué un civil en attaquant la ville d'Oicha, selon un responsable local, l'administrateur du territoire de Beni. Les assaillants ont aussi abattu un militaire, d'après le responsable d'une organisation de jeunesse, qui s'est présenté comme un témoin visuel.

C'est dans cette même ville d'Oicha que Jean de Dieu a trouvé refuge avec sa famille nombreuse. En octobre, ils ont quitté Mamoundioma plus à l'Est vers l'Ouganda quand ils ont entendu le crépitement des balles des ADF, des « islamistes » et des « terroristes », d'après les autorités congolaises.

À Oicha, Jean de Dieu a été reçu par une « famille d'accueil », des amis qui lui ont prêté une maison de trois pièces pour lui et ses enfants. Douze bouches de plus à nourrir, donc. « Nous partons tous aux champs pour trouver à manger », dit la fille aînée de la famille d'accueil, Kahindo, 28 ans.

Cette solidarité communautaire représente une alternative aux camps de réfugiés de RDC, pays qui compte quatre millions de déplacés, dont 1,7



million supplémentaires en 2017, d'après les estimations des humanitaires.

Au total plus de 15 000 personnes ont fui les ADF entre septembre et novembre, d'après un centre d'aide aux déplacés d'Oicha. Ces derniers mois, le groupe armé ougandais a multiplié les attaques (massacre d'une vingtaine de civils sur la route Mbau-Kamango, assaut en octobre contre les Casques bleus de la base de Mamoundioma tuant déjà trois soldats tanzaniens).

Depuis 2014, des massacres attribués aux ADF ont fait des dizaines, voire des centaines de morts dans la région de Beni.

DES EFFORTS À FAIRE

À Oicha, les déplacés qui n'ont pas de famille d'accueil dorment dans des salles de classe, où ils laissent la journée leur matelas et leurs casseroles. « Ça perturbe les élèves », regrette une institutrice, Eugénie. Les « Kimbizi » (déplacés en swahili) se plaignent, eux, de ne plus pouvoir en-

voyer leurs enfants à l'école, faute d'argent.

La situation est encore pire pour les quelques centaines de déplacés pygmées qui survivent dans un camp à la périphérie d'Oicha, en se nourrissant de feuilles de manioc ou de racines d'ignames. Des enfants ont le ventre ballonné. « La malnutrition », affirme Defao Bassinga, un des déplacés pygmées.

L'assistance humanitaire va commencer la semaine prochaine à Oicha, assurent les Nations unies. Depuis novembre, le flot de déplacés a cessé car l'axe Mbau-Kamango est coupé pour des raisons de sécurité.

« La population est bloquée depuis un mois à Kamango », selon la radio communautaire Moto, qui vient d'annoncer la mort d'un motard sur cette route de tous les dangers, tué par des ADF. Dans cette zone inaccessible, la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) et l'armée congolaise assurent qu'elles ont envoyé des renforts depuis la mort des 14 Tanza-

niens dans l'attaque de la base de Semuliki dans la nuit du 7 au 8 décembre.

« Nous avons encore des efforts à faire. Le matériel va suivre », a assuré le général congolais Marcel Mbangi, commandant de la zone, qui a lui-même survécu à une embuscade des ADF en novembre.

L'armée congolaise avait annoncé avoir tué 72 ADF après la mort des 14 Tanzaniens. Un bilan un peu rapide de l'aveu même du général: « une enquête est en cours ».

« Une opération conjointe avec l'armée ougandaise est exclue, mais une opération coordonnée est probable », a ajouté le haut gradé, en présentant à la presse deux miliciens arrêtés par ses hommes, pour clouer le bec à celles et ceux qui parlent de « présumés ADF ».

Et le général Mbangi de prévenir: tous ceux qui se posent encore des questions sur l'identité réelle des ADF appartiennent eux aussi au camp des « ennemis ».

AFP/LP

Explications des opportunités qu'offre la culture du bambou

Les délégués des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme national bambou en RDC (PNBC) ont dernièrement passé en revue, à Kinshasa, les opportunités de la culture du bambou pour son apport dans le développement des milieux ruraux et périurbains.

Ces opportunités ont été présentées au cours d'un atelier d'information et d'échanges entre délégués des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, du Développement durable, du Développement rural ainsi que de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'initiateur du projet, Jean-François Tchilolo Tshishiku, a exposé sur la première version de la stratégie du programme ainsi que la feuille de route

des activités à venir. À cet effet, il a relevé le fait que la culture du bambou est une solution alternative aux défis qui se posent en matière de sécurité alimentaire en RDC, du fait de la faible productivité de l'agriculture familiale qui est pratiquée sur des faibles superficies. Il a fait valoir que la culture du bambou est une alternative crédible et susceptible d'impulser un développement socio-économique durable et respectueux de l'environnement.

Pour sa part, le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, Narcisse Mayitu, a rappelé que la RDC est confrontée à de multiples défis de développement liés notamment aux aspects économiques, technologiques, énergétiques, qui s'accompagnent de la dégradation de ressources naturelles et d'effets calamiteux

du au changement climatique.

À l'en croire, le bambou est une culture multifonctionnelle qui peut jouer un rôle important dans la protection de l'environnement, la diversification économique, la révolution technologique, la création d'emplois durables. Elle constitue également une ressource rassurante pour le développement du secteur agricole.

UN TRÉSOR VERT POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES

De son côté, le représentant-pays de la FAO en RDC, Alexis Bonté, a plaidé pour la mobilisation des communautés rurales, principales bénéficiaires des acquis du projet. Il a saisi cette occasion pour rassurer le gouvernement et les ONG de l'appui de son institution dans l'amélioration des conditions de vie des populations ru-

rales.

Le bambou, a-t-il indiqué, a plus de 10 000 usages. Dans la construction, il est utilisé pour les échafaudages, les toits, les murs, les canalisations d'eau. Dans l'alimentation, il est consommé sous forme de chaume, partie utile commercialisable. Il peut aussi servir de puits carbone pour limiter les effets du réchauffement climatique, absorbant beaucoup plus de gaz carbonique que les arbres. Enfin, ce trésor vert peut servir au niveau des communautés rurales pour le bois de chauffe, a conclu M. Bonté.

Le Programme national bambou en RDC a comme objectif principal la réduction de la pauvreté par l'amélioration des revenus des ménages agricoles et la préservation des forêts, souligne-t-on.

ACP/LP

Nord-Kivu : une ONG réclame des enquêtes sur de possibles massacres des civils à Bwito

Dans le Rutshuru, des gens sont tués chaque semaine par les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), les Nyatura et les Mai-Mai Mazembe.

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

L'ONG « Action paysanne pour le développement (APD) » demande au gouvernement congolais, et parallèlement à la Cour pénale internationale, d'ouvrir des enquêtes sur des cas des massacres de civils qu'elle dit avoir enregistré ces dernières semaines dans la chefferie de Bwito à Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu.

En effet, dans un communiqué de presse rendu public le jeudi 21 décembre 2017, cette organisation fait état de graves violations des droits de l'homme perpétrés ces derniers mois par des groupes armés et les mouvements des bandits actifs dans la zone.

L'organisation cite notamment les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), les Nyatura et les Mai-Mai Mazembe, qu'elle accuse d'avoir impunément incendié des villages, massacré des civils et commis des exactions de plusieurs formes.

Le coordonnateur de l'associa-

tion, M. Mukandirwa-Chandi qui dénonce des actes d'une cruauté insupportable, rapporte : « Les méfaits et les violations des droits de l'homme commis par les FDLR, les Nyatura et les Mai-Mai Mazembe continuent à endeuiller les familles, y compris les kidnappings. C'est ce qui est arrivé dans le village de Bambu. Treize personnes ont été enlevées par les Mai-Mai Mazembe et le matin, quatre parmi elles ont été égorgées et neuf sont toujours entre les mains de ces bandits ».

ARRÊTER TOUS LES CHEFS REBELLES

L'organisation demande au gouvernement d'enquêter sur ces allégations et de procéder, le cas échéant, à l'arrestation de tous ces chefs re-

belles ainsi que de ceux qui tirent les ficelles des conflits interethniques dans le Rutshuru. L'APD recommande par ailleurs à la MONUSCO d'accompagner les activités des dialogues communautaires dans la zone.

A titre illustratif, sept personnes ont trouvé la mort dans une attaque d'hommes armés sur un véhicule des commerçants survenue le dimanche 15 octobre entre les localités de Bambu et Kisheshe à Bwito dans le Rutshuru. Parmi les victimes de l'attaque, quatre civils de la communauté hutu et trois militaires.

Des sources sur place ont fait savoir que le véhicule ciblé en provenance de Bambu se dirigeait vers la localité d'Iterero lorsqu'il est tombé dans une embuscade. D'après le fonctionnaire délégué du gouverneur à

Bwito Hope Sabine, les assaillants en tenue militaire ont surgi de la brousse et ont ouvert le feu sur le véhicule. Les quatre passagers du véhicule sont morts sur-le-champ ainsi que les trois militaires qui escortaient le véhicule.

Le lundi 16 octobre, une vive tension a régné depuis la matinée entre les communautés ethniques habitant la chefferie de Bwito. D'après les hutu, les victimes ont été visées à cause de leur appartenance ethnique.

Craignant une escalade de la violence sur fonds des conflits ethniques, le fonctionnaire délégué du gouverneur à Bwito a appelé toutes les communautés locales au calme, promettant une enquête pour identifier les auteurs de cette attaque et les traduire en justice.

Les fonctionnaires de la troisième promotion de l'ENA non payés depuis quatre mois

D.N.M.

Les jeunes fonctionnaires de la troisième promotion de l'Ecole nationale d'administration (ENA) ne sont pas payés depuis maintenant quatre mois, rapporte Radio Okapi. Recrutés dans le cadre de la réforme de



avons décidé de saisir le chef du gouvernement pour que la coordination de la démarche soit efficace et que la solution soit trouvée le plus rapidement possible», a-t-il fait savoir.

RAJEUNISSEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Il sied de noter que le gouvernement de la République a recruté mille jeunes universitaires pour intégrer l'administration publique. C'est ce qu'a annoncé le jeudi 27 juillet 2017 le Premier ministre Bruno Tshibala lors du lancement du programme «Jeune professionnel pour le rajeunissement de la Fonction publique.»

Selon lui, ce recrutement va se dérouler dans toutes les 26 provinces pour assurer la relève des fonctionnaires mis en retraite. Le premier ministre a expliqué comment les candidats sélectionnés devront intégrer l'administration après ce recrutement.

« A l'issue de 6 mois de formation, les lauréats seront nommés et affectés à l'administration publique aux grades d'attaché d'administration de première ou de deuxième classe », a fait savoir Bruno Tshibala. Il a souligné que pendant leur intégration, les jeunes lauréats seront soumis «à beaucoup d'évaluations formatives et qualitatives sur base d'un contrat de performance.»

Le Premier ministre a appelé tous les jeunes qui seront sélectionnés «à la tenue du respect strict du code de déontologie et d'éthique en milieu professionnel ». Bruno Tshibala se réjouit d'hériter de ce programme que ses prédécesseurs ont mis en place.

Le programme « Jeune professionnel pour le rajeunissement de la fonction publique est actuellement géré par le ministre d'Etat, en charge de la Fonction publique, Michel Bongongo.

l'administration publique congolaise, ils ont adressé un memorandum, vendredi 22 décembre, au Premier ministre pour trouver une solution à leur situation. Ils disent avoir épuisé toutes les procédures au niveau du ministère de tutelle.

«Nous sommes-là en pleine revendication auprès du gouvernement congolais, initiateur de la réforme de l'administration publique. C'est dans ce cadre que nous avons été recrutés. Mais, il est arrivé que depuis la fin de notre formation au mois de juillet que nous avons intégré l'administration publique, le gouvernement ne sait pas honorer ses engagements. Ça fait quatre mois que nous ne sommes pas payés», a déploré l'un de ces fonctionnaires, qui a requis l'anonymat.

Il indique que toutes les démarches ont été menées au niveau du ministère de la Fonction Publique. Mais en ce qui concerne les autres ministères, il pense que cela relève du Premier ministre.

«Le ministre de la Fonction publique a tout fait. Mais puisque c'est une question transversale qui concerne plusieurs ministères, nous



ADVERTISEMENT

CALL FOR PROPOSALS (CFP) FOR GRANT FUNDS

Trade Mark East Africa (TMEA) is an organisation funded by a range of development agencies to promote regional trade and economic integration in East Africa.

Trade Mark East Africa (TMEA) wishes to engage **eligible organizations** to participate in the following Calls for Proposals to receive grant fundsto:

- **PRQ20170525:** IMPROVE INFORMAL CROSS-BORDER TRADE BETWEEN THE DRC AND RWANDA; and
- **PRQ20170526:** DEVELOP AN EXPORT CAPACITY DEVELOPMENT PROGRAMME IN THE EASTERN DRC.

Terms of Reference for these Calls for Proposals (CFP) and the CFP documents outlining requirements and eligibility can be obtained at <http://www.trademarkea.com/get-involved/procurement/>. All queries quoting the above Tender Title and Number should be emailed to procurement@trademarkea.com. The closing date for submission is **31 January 2018**.

Interested **eligible organizations** must register and apply online ONLY on the TMEA procurement portal at the website: <http://procurement.trademarkea.com>. All attachments must be **10MB** or less. **TMEA cannot answer any query relating to this tender five days or less prior to the submission deadline.**

1 400 000 enfants pour la vaccination contre la poliomyélite au Sud-Kivu

Environ 1 400 000 enfants, de zéro à cinq ans, sont attendus pour la vaccination contre la poliomyélite au Sud-Kivu, au cours d'une campagne lancée mercredi 20 décembre à Nyangezi/Walungu par le ministre provincial de la Santé publique, le Dr Vincent Cibavunya Murega.

À cette occasion, il a invité les parents à apprêter leurs enfants pour le vaccin afin de les protéger contre ce fléau. Avec la stratégie de porte à porte, cette campagne de trois jours a visé à couvrir toutes les 34 zones de santé que compte la province du Sud-Kivu. Par ailleurs, dans la zone de santé de Miti-Murhesa, au Nord du territoire de Kabare, environ 68 000 enfants de zéro à cinq ans sont attendus pour la vaccination contre la poliomyélite. Le chef de poste d'encadrement administratif de Bushumba, Deogratias Ciruza, qui a rendu public, jeudi 21 décembre, ce chiffre, lors du lancement de la campagne de lutte contre la poliomyélite, a invité les parents à se l'approprier.

D'autre part, « faire vacciner son enfant est un signe d'amour envers ce dernier » a déclaré, de son côté, l'administrateur du territoire d'Uvira, Samuel Lunganga Lenga, qui a également sensibilisé les parents de son entité à la vaccination des enfants contre la poliomyélite, via une caravane motorisée.

Samuel Lunganga Lenga a ainsi annoncé, par ce canal, le début de la campagne de vaccination des enfants dont l'âge varie entre zéro et cinq ans, par la stratégie « porte-à-porte ».

ACP/LP

Bukavu : dix familles des policiers bénéficient de maisons modernes

Dix familles de policiers, du camp Jules Moke de la commune de Bagira, ont bénéficié, jeudi 21 décembre 2017, de maisons en planches leur construites par la congrégation des Sœurs Franciscaines de Notre-Dame de Mons. La remise officielle de ces maisons a eu lieu en présence de la Sœur Scholastique Riziki de cette congrégation, du commissaire provincial de la police au Sud-Kivu, Louis Second Karawa, et du vice-gouverneur, Hilaire Kikobya Kasusa. À cette occasion, le commissaire provincial de la police a demandé aux policiers bénéficiaires d'en faire bon usage. Pour sa part, le vice-gouverneur a remercié les sœurs pour la matérialisation de ce projet avant de les encourager à l'étendre à d'autres camps de la police nationale congolaise.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Nord-Kivu : table ronde multi-acteurs provinciale sur la foresterie communautaire

La deuxième table-ronde multi-acteurs provinciale sur la foresterie communautaire (TRMAFC) en RDC a été organisée dernièrement à Goma.

Mobiliser les parties prenantes-clé pour l'effectivité de la foresterie communautaire au regard du cadre légal et réglementaire et des outils mis en place, tel a été l'objectif de la deuxième table-ronde multi-acteurs provinciale sur la foresterie communautaire tenue à Goma au Nord-Kivu.

Le chargé de la sauvegarde environnementale et sociale du Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt (PACDF), Felly Boko Lutsu, a pris part à cet atelier, tenu à l'hôtel Ishango de Goma. Sa mission s'est inscrite dans le cadre du Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt (PACDF) en RDC, qui est une activité du Programme d'investissement forestier. Cela en vue de réduire les émissions de la dégradation et de la déforestation de la forêt. Plus de 80 personnes ont participé à cet atelier dont quatre autochtones pygmées.

La deuxième table-ronde provinciale a été participative. Des exposés incitatifs, des échanges ont été engagés entre acteurs étatiques et non étatiques afin de s'assurer de la convergence d'idées susceptibles d'affermir la foresterie communautaire dans les sites. Il a été aussi question d'envisager les améliorations ultérieu-

res sur le cadre légal et réglementaire, la Stratégie nationale de foresteries communautaires (SNFC), les outils en vue de renforcer la cohésion et la synergie entre acteurs. Pendant cette session, deux moments forts ont retenu l'attention de Felly Boko Lutsu. Il s'agit de la réunion préparatoire avec le Programme Intégration et développement des peuples autochtones (PIDP) et de l'atelier proprement dit. Le PIDP est une structure autochtone dynamique dans les initiatives de la foresterie communautaire, établie dans le territoire de Walikale dans la province du Nord-Kivu.

À l'issue de sa présentation, les parties prenantes à cette deuxième table-ronde ont bien apprécié l'expertise du PIDP dans le secteur de la foresterie communautaire. Le PIDP était la seule structure autochtone qui a été, jusque-là, en mesure de disposer de foresteries communautaires qui lui appartiennent et qui lui sont reconnues sur les plans provincial et national comme étant des terroirs forestiers des peuples autochtones.

Felly Boko a salué le travail abattu par les structures œuvrant dans le cadre de la foresterie communautaire comme le WWF (Fonds mondial pour la nature), le RRN (Réseau des ressources naturelles), le CREF, etc. « Nous devons capitaliser leurs expériences pour nous permettre d'aller de l'avant », a-t-il pré-

cisé. Avant d'ajouter : « Nous allons nous appuyer sur tout ce qui a été déjà fait : la cartographie, l'organisation, la structuration des PA et des COLO. Car elles ont développé certaines activités, malgré le manque de collaboration et de moyens financiers pour les activités alternatives. » Et de poursuivre : « Elles ont réalisé beaucoup de choses et nous devons tirer de leurs expériences au lieu de chercher à réinventer la roue. » Les expériences ont été partagées avec plusieurs acteurs des structures qui encadrent les communautés locales et les peuples autochtones dans le secteur de la foresterie communautaire. Cet atelier a été sanctionné par les recommandations dans le cadre l'élaboration de la loi sur la foresterie communautaire sous examen au niveau du parlement pour son adoption. Ce dernier pourra être bientôt publié.

Les parties prenantes ont tiré des leçons constructives, des expériences de terrain en vue d'enrichir leurs interventions respectives en foresterie communautaire.

Pour rappel, la première table-ronde s'était tenue à Mbandaka (Pool Équateur), du 25 au 26 septembre 2017. La deuxième a été organisée dans le Pool du Kivu, vu dans son ancienne configuration qui englobe actuellement les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema.

ACP/LP

Sankuru : la population salue l'adduction d'eau potable à Shapembe

L'approvisionnement régulier du Grand séminaire Saint Jean Paul II de Lodja en eau potable, sans perturber son organisation en saison sèche ainsi que l'amélioration de l'état de santé des enfants du village Shapembe et la baisse sensible de taux des maladies d'origine hydrique et des mains sales, sont respectivement les impacts direct et indirect d'un micro-projet réalisé par la Caritas-Développement Tshumbe, dans la province du Sankuru, renseigne caritasdev.cd.

Intitulé « Adduction d'eau potable dans le village Shapembe », ce micro-projet a été financé par la Caritas Italiana, avec une enveloppe de 5 000 dollars US, grâce au plaidoyer de la Caritas Congo Asbl. Il a été exécuté de janvier à avril 2017. Au-delà de l'enveloppe susmentionnée, ce micro-projet a été réalisé grâce aussi à la contribution locale, évaluée à 3 138 dollars américains.

Ses bénéficiaires directs sont les formateurs et les étudiants, futurs prêtres du Grand séminaire Saint Jean Paul II de Lodja, évalués à environ 80 personnes. Les bénéficiaires indirects sont les habitants du village Shapembe, environ 1 500 personnes,



renseigne Monsieur l'abbé François Pongo Lowanga, recteur du Grand séminaire Saint Jean-Paul II de Lodja et responsable du micro-projet. « De même, l'impact de ce projet est remarquable dans les mœurs des jeunes filles du village. À l'époque, celles-ci traînaient trop dehors pour des raisons de descente à la rivière pour chercher de l'eau, avec risques de viol et d'agression par des jeunes garçons inciviques », a ajouté le prêtre, dans un rapport daté de juillet dernier. Pour atteindre ces résultats, il a fallu acheter une pompe manuelle de marque

Vergnet HPV 100 (en février 2017), faire réaliser les travaux de forage proprement dits par une entreprise locale et l'installer. Deux mois plus tard, le Grand séminaire Saint Paul II et le village étaient approvisionnés en eau potable. Le projet avait aussi procédé à la sensibilisation de la population environnant le Grand séminaire Saint Jean-Paul II de Lodja sur le bien-fondé du forage d'eau potable ainsi que la protection consciencieuse de cet ouvrage.

CARITASDEV.CD/LP

Cameroun : pourquoi 300 morts sur les routes chaque mois ?

Selon la Gendarmerie Nationale, environ 300 Camerounais meurent chaque mois sur les routes. Pour y faire face, le gouvernement multiplie la prise des mesures conservatoires comme la fermeture des agences de voyage impliquées. Par exemple en octobre 2017, le ministre des transports a suspendu Général Express et menacé de fermer 32 autres agences. Pour la nième fois, il essaie de résoudre le problème d'insécurité routière par la police administrative, mais toujours en mal. La situation semble s'empirer. Où réside la source du mal et que faut-il faire pour y remédier ?

LA LOURDEUR ADMINISTRATIVE

D'abord, il persiste un problème structurel de centralisation et de cloisonnement de la sécurité routière. Par exemple, pour boucher un nid de poule susceptible de causer des accidents dans un périmètre urbain, une dizaine d'administrations se rejettent les responsabilités : mairie, communauté urbaine, ministère du développement urbain, ministère des travaux publics, ministère de l'économie en charge du budget d'investissement, ministère des finances, ministère des transports en charge du fonds routier, ministère de l'administration territoriale en charge des comités de pilotage, ministère des marchés publics, etc. Ceci engendre le laxisme et pose un problème de coordination, de réactivité, d'efficacité et d'efficacités. Cette lourdeur administrative repousse les délais d'exécution et crée l'inertie. Il convient de décentraliser et de décloisonner pour créer des circuits plus courts et efficaces.

PLUS DE RÉACTIVITÉ GRÂCE À LA SOUS-TRAITANCE

Mieux, il faut avoir recours aux contrats de prestation pour exécuter au mieux

les tâches d'entretien routier. L'État ne saurait être efficacement maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Le fait d'être à la fois ordonnateur, exécuteur et contrôleur montre ses limites. Aussi, il est temps de systématiser le remorquage sur l'axe routier ou de sous-traiter la libération de la chaussée afin de dégager régulièrement la voie et de limiter les collisions frontales fortement récurrentes dans les causes d'accidents. De plus, l'État devrait à travers des incitations fiscales permettre aux prestataires d'investir massivement dans le développement technologique pour faciliter le partage d'information, limiter la vitesse et pérenniser les marquages au sol et autres signalisations. En l'état, aucune application ne permet par exemple aux passagers de signaler un excès de vitesse. Ce faisant, ces derniers sont victimes des chauffeurs qui les abusent. Pis, ils ne sont presque jamais indemnisés en cas d'accident. Il faudrait dans la rédaction du code des transports favoriser l'expression des libertés individuelles.

L'«ÉCONOMIE DES ACCIDENTS»!

Par ailleurs, il se pose un problème d'analyse systémique de la cartographie des accidents. Par exemple, selon les statistiques de la gendarmerie au premier semestre 2017, la seule région du Nord a enregistré 95 accidents corporels, 44 accidents matériels et 41 accidents mortels avec pour principale cause le comportement humain. En effet, il s'est développé un comportement rentier qui sévit dans tout le pays. On note l'existence d'une «économie des accidents». Tout se marchande et la corruption est érigée en règle. Le citoyen a intégré que «chaque chèvre broute là où elle est attachée». Pour certains riverains, cela si-

gnifie qu'ils doivent «manger sur la terre de leurs ancêtres». Par conséquent, en plus du blocage récurrent des chantiers de développement, ils menacent d'invoquer les ancêtres pour «saboter la route» s'ils ne «mangent» pas. Des cas légendaires ont été observés à Bachenga et le 7 septembre dernier à Bwambé sur la route du nouveau Port autonome de Kribi, objet des convoitises depuis 2011. Cette cause endogène malheureusement négligée constitue l'une des principales causes des accidents si l'on inclut le cas des camions de marchandises régulièrement pillés. Pour les fonctionnaires véreux, plus il y a problème, plus ils vont en mission et plus, ils ont des décaissements de fonds en procédure d'urgence. En effet, la mode consiste à ne pas vivre de son salaire mais, des «à-côtés [rente]». Par conséquent, l'on préfère de part et d'autre ignorer les règles existantes afin de favoriser le «mangement». Dans ce contexte, il est insolite de renforcer la police administrative dans la mesure où cela laisse le soin au corrompu de surveiller le corrupteur. Aussi, cela contribue à alourdir le système : trop de lois tuent la loi. Il convient plutôt de lutter contre les lois parallèles en confondant à l'interne ces acteurs véreux qui entretiennent l'incivisme dans le but d'en tirer une rente et en délivrant par exemple une quittance unique qui dispenserait son titulaire des tracasseries routières. Pour les transporteurs et autres routiers (hommes en tenue), il faut «se sucrer» en route. Par conséquent, l'on lutte autour des «frais de route» et passe outre les normes, même des droits humains.

Et pour capitaliser la rente versée en route, les transporteurs s'arrangent à faire plusieurs tours de voyage. Cela explique, en partie, les excès de vitesse, les surcharges et autres actes d'incivisme qui

provoquent des accidents. A ce sujet, le code des transports devrait mieux définir le statut de transporteur et intégrer l'amélioration de leurs conditions de travail notamment celles relatives au traitement salarial. Il faudrait engager la responsabilité individuelle du conducteur en prévoyant peut-être un système de retrait de points sur son permis en cas de multiplication des infractions.

MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Enfin, une grande réforme de l'infrastructure routière s'impose. Selon le Federal Highway Research Institute (2014), les autoroutes sont les voies les plus sûres par rapport à la distance parcourue. Or, le Cameroun ne dispose en 2017 d'aucune autoroute interurbaine et moins de 8% de ses routes étaient bitumées en 2013 selon le Ministère des Travaux publics. Pis, la densité du trafic est importante (environ 300 véhicules par jour et par tronçon) et le taux de surcharge élevé (16% en 2013), ce qui accélère la dégradation de la chaussée construite pour accueillir des véhicules d'une limite maximale de charges de 50 tonnes. Comment financer les infrastructures en dehors des emprunts et autres levées de fonds ? La promotion des partenariats public-privé avec un cadre juridique effectif et garantissant la transparence et l'égalité des chances, est la meilleure solution pour répondre au défi de financement et de gouvernance des infrastructures.

En somme, plusieurs maillons du système sont défectueux et il convient en matière de gouvernance, de ne plus se contenter des mesures conservatoires là où il faut engager des réformes structurelles.

LOUIS-MARIE KAKDEU, PHD& MPA

Quand les parlementaires fragilisent la démocratie

Saviez-vous que lorsque vous conduisez à 140 km/h dans une zone où la vitesse est limitée à 120 km/h, vous n'êtes pas en train « d'enfreindre la loi », du moins pas directement ? Il en va de même lorsque vous garez votre voiture sur le trottoir de manière illégale ou lorsque vous vendez ou sous-louez votre maison RDP (programme de reconstruction et de développement) sans autorisation. Comment est-ce possible ?

QUELLE EST LA LÉGITIMITÉ DE CES TEXTES ?

Ce que vous êtes en train de faire est d'enfreindre une réglementation, une décision, une notice, une directive ou de toute autre chose selon le nom que l'on souhaite lui donner. Mais, aucune de ces choses n'est véritablement une loi. Nous devons obéir à ces réglementations parce que la loi nous oblige à le faire, mais notre consentement ne les rend pas pour autant démocratiquement légitimes.

La loi est une institution respectable caractérisée par la régularité, une relative stabilité et un caractère raisonnable. L'état du droit (rule of law) est un principe ancré dans l'ordre juridique de l'Afrique du Sud. Cela signifie que la loi s'applique sans aucune discrimination, ne change pas souvent, est accessible et est motivée par des preuves et par la raison, plutôt que par des considérations politiques opportunistes.

L'article « 1c » de la Constitution sud-africaine dispose que la Constitution et

le principe de la primauté du droit sont la loi suprême de l'Afrique du Sud et l'article 2 dispose que toute loi ou toute conduite incompatible avec cette réalité est nulle et non avenue. Ces dispositions, dans la mesure où les pouvoirs discrétionnaires fleurissent, ont, jusqu'ici, été ignorées par nos tribunaux, et surtout par le Parlement lui-même.

LE DIKTAT DES FONCTIONNAIRES

On pourrait penser que le Parlement veut protéger jalousement son domaine d'intervention en tant que seul législateur national, mais ce n'est pas le cas. Le Parlement transfère à l'exécutif des pouvoirs discrétionnaires étendus, inconstitutionnels dans presque toutes les nouvelles lois qu'il adopte. Peut-être est-ce parce qu'il veut transférer la responsabilité d'un hypothétique échec à l'exécutif ou poursuit-il simplement une tradition politique injustifiable ? Quelle qu'en soit la raison, seule l'illégitimité sous-tend ces «lois» par lesquelles nous sommes liés.

Ces «lois-qui-ne-sont-pas vraiment-des lois» sont omniprésentes et minent de plusieurs manières notre liberté surtout à l'extérieur de nos foyers. Les aspects vitaux de notre vie, comme les soins de santé, ne sont pas réglementés par la loi, mais par les caprices de fonctionnaires dont nous ne connaissons jamais le nom, et que nous ne rencontrons ou ne verrons probablement jamais

à la télévision. Comme beaucoup d'entre nous, ils se mettent au travail tôt le matin, s'installent dans un bureau modeste, font de la paperasserie et rentrent à la maison. Cette «paperasserie», cependant, est d'une nature particulière : c'est le diktat selon lequel tous les Sud-Africains doivent vivre, ou l'alibi qui autorisera la police, l'administration fiscale, ou une foule d'autres agences gouvernementales à nous tomber dessus.

Deux millions de Sud-Africains perdent l'accès à leurs soins de santé privés abordables une fois que les nouvelles «réglementations de démarcation» du ministère de la santé entreront en vigueur. Cela aura pour effet d'éliminer les options à faible coût auxquelles les utilisateurs de l'assurance maladie (par opposition à des régimes médicaux coûteux) ont eu accès depuis 2002. Ces produits abordables répondaient pourtant à l'inaccessibilité des régimes médicaux publics hautement réglementés et coûteux qui permettraient soi-disant une «solidarité sociale». Les réglementations de démarcation ont été introduites en raison de la crainte du gouvernement voyant la ruée des gens sur les soins de santé abordables et efficaces offerts sur le marché libre. Cela signe bien leur désaffection pour les traitements dans les établissements médicaux publics. Comme l'indique leur nom «réglementations», il ne s'agit pas de lois débattues au Parlement par les partis représentatifs, mais d'un simple texte émanant d'un fon-

ctionnaire qui appose une signature qui peut donner l'apparence d'une loi.

L'IRRESPONSABILITÉ DU PARLEMENT

Est-ce vraiment tolérable qu'après avoir attendu cinq longues années pour élire nos représentants au Parlement, on laisse des fonctionnaires non élus, liés par simple contrat, nous dicter les règles qui régissent nos vies ? Ceci est une violation claire de l'état de droit. C'est l'une des raisons pour lesquelles le concept de la primauté du droit a été conçu en premier lieu pour empêcher la gouvernance arbitraire.

Si le Parlement veut une loi, il doit la faire lui-même, et ne pas transférer la responsabilité au gouvernement, qui est toujours trop heureux d'étendre son pouvoir et son contrôle sur la société. C'est le Parlement qui doit fixer les limites de vitesse et élaborer une loi sur la circulation, et prescrire en termes précis quand il est illégal de vendre ou de sous-louer sa maison. Enfin, c'est le Parlement qui doit priver les Sud-Africains de leurs droits aux soins de santé, afin que nous sachions à qui demander des comptes.

MARTIN VAN STADEN

Chercheur juridique à la Free Market Foundation – Article initialement publié par The Free Market Foundation – Traduction réalisée par Libre Afrique – Le 22 décembre 2017.

Afrique du Sud : l'ANC veut modifier la constitution pour exproprier les propriétaires fonciers blancs

Le congrès électif de l'African National Congress (ANC) qui s'est achevé, ce 20 décembre 2017, à Johannesburg, ne s'est pas borné à porter Cyril Ramaphosa (photo) à la tête du parti au pouvoir en Afrique du Sud. Il a également permis d'entériner une mesure qui divise aussi bien en interne que dans l'opinion publique : l'expropriation sans compensation des propriétaires de terres agricoles blancs, au profit de la majorité noire du pays. Sans évoquer une réforme agraire à la zimbabwéenne, l'Afrique du Sud s'oriente, en effet, vers une simplification des procédures d'expropriation des Blancs, au moyen d'une révision constitutionnelle. Une mesure soutenue récemment par le président Jacob Zuma, alors en désaccord avec la ligne officielle de l'ANC, et désormais reprise par celui qu'on présente comme son successeur potentiel. « L'expropriation sans compensation doit faire partie des mécanismes à la disposition du gouvernement, mais sans déstabiliser la production agricole ou l'économie », a notamment confié M. Ramaphosa à l'AFP. Cette situation inquiète déjà dans les cercles économiques.

Burkina Faso : le gouvernement mobilise 131 milliards FCfa pour son plan de développement économique et social

Au Burkina-Faso, Rosine Coulibaly, ministre en charge de l'Economie, a signé lundi dernier cinq accords de financement, d'un montant global de 131 milliards FCfa avec des partenaires techniques et financiers. Cette enveloppe est destinée au financement des actions dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES). Dans le détail, le premier accord (42 milliards FCfa) paraphé avec la Banque mondiale, devrait soutenir les réformes engagées dans le domaine de l'énergie et de la gestion budgétaire du gouvernement. Le deuxième accord d'une valeur de 20,8 milliards FCfa, a été conclu avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il bénéficiera au Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) qui vise à booster la production dans quatre principales filières que sont le riz, le maraîchage, le sésame et le niébé. D'un coût de 60,13 milliards FCfa, le troisième accord signé avec la BAD permettra de financer le projet de bitumage de l'axe Goughin-Fada N'Gourma-Pièga-Frontière du Niger, nécessitant un investissement global de 126 milliards FCfa.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Le FMI valide la 1^{ère} revue de son programme avec le Cameroun

La Fonds monétaire internationale décaisse 65 milliards FCfa au profit du Cameroun à l'issue de sa première revue du programme économique triennal 2017-2019. Ce décaissement fait suite aux performances du Cameroun dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

AMK AVEC AGENCE ECOFIN

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a validé, le 20 décembre 2017, la première revue de son programme économique triennal (2017-2019) avec le gouvernement camerounais. «La performance du Cameroun dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) a été globalement satisfaisante. Les autorités restent pleinement attachées à l'assainissement budgétaire, et le budget 2018 est conforme aux objectifs du programme.

Cependant, atteindre les objectifs de déficit peut être difficile dans le contexte de recettes plus faibles que prévu et de pressions sur les dépenses en 2018 et 2019», a déclaré Mitsuhiro Furusawa (photo), directeur général adjoint du FMI.

Cette validation, apprend-on dans un communiqué officiel, donne droit à un nouveau décaissement d'environ 117,2 millions de dollars en faveur du Cameroun, soit plus de 65 milliards de francs Cfa. Ce décaissement supplémentaire porte à



environ 292,9 millions de dollars (environ 162 milliards de francs Cfa), l'enveloppe globale mise à la disposition du Cameroun par le FMI, depuis la conclusion, en juin 2017, d'une Facilité élargie de crédit, entre le Cameroun et cette institution de Bretton Woods. D'un montant total de 666 millions de dollars (plus de 370 milliards FCfa), le programme avec le FMI prévoit des décaissements échelonnés

sur une période de 3 ans, sous réserve de la validation des revues semestrielles par le Conseil d'administration du Fonds.

Pour rappel, ce programme triennal vise à soutenir les efforts du pays pour restaurer la viabilité extérieure et budgétaire, et jeter les bases d'une croissance durable et inclusive, impulsée par le secteur privé.

AGENCE ECOFIN/LP

La Banque mondiale octroie au Togo 101 millions Usd

Le Togo et la Banque mondiale ont signé ce jeudi 21 décembre trois conventions de financements portant sur un montant total de 101,9 millions de dollars, soit un peu plus de 58 milliards de FCFA. L'accompagnement de la BM est scindé en deux parties : un don de 66,9 millions de dollars et un crédit de 35 millions de dollars.

Approuvé le 03 octobre 2017 par le Conseil d'administration de la Banque mondiale, un don de 15 millions de dollars, dédié au Projet de gouvernance économique, va aider à renforcer la gestion des investissements publics, la mobilisation des recettes intérieures, la responsabilité de l'Etat et les mécanismes de suivi, dans le but d'améliorer la qualité des services dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé et de l'eau.

Un second don de 51,9 millions de dollars, le Programme d'appui à la gestion fiscale et aux réformes ayant trait aux infrastructures (PAGFRI), se décline en un appui budgétaire destiné à soutenir le Togo dans ses efforts pour consolider son cadre fiscal et lever les contraintes majeures qui entravent la croissance économique,



notamment dans le secteur des infrastructures.

Le Projet de réforme et d'investissements dans le secteur de l'énergie (PRISET), un crédit de 35 millions de dollars approuvé le 20 décembre

2017 par le directoire de la BM, va contribuer à améliorer l'environnement institutionnel et la soutenabilité financière du secteur de l'énergie au Togo.

AGENCE ECOFIN/LP

Soudan du Sud : des experts de l'ONU «perturbés» par les atrocités

Des experts en droits de l'Homme de l'ONU se disent « profondément perturbés » par les atrocités commises par toutes les parties en guerre au Soudan du Sud. De leur avis, les coupables doivent être traduits en justice.

Des experts en droits de l'Homme de l'ONU se sont dit vendredi « profondément perturbés » par les atrocités commises par toutes les parties en guerre au Soudan du Sud et ont réclamé que les coupables soient traduits en justice.

Une délégation du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme a passé 12 jours dans le pays, dévasté par une guerre civile longue de quatre ans et qui a fait des dizaines de milliers de morts. Elle a entendu des victimes évoquer de cruelles scènes de tortures, meurtres, enlèvements de femmes et enfants, et violences sexuelles. « Nous sommes profondément perturbés par ce que nous avons vu et entendu pendant notre visite. La misère et l'éten-

due des violences sexuelles sont difficiles à décrire, les gens sont ciblés et souffrent juste pour être ce qu'ils sont », a déclaré dans un communiqué l'un de ces experts, Andrew Clapham.

Cette déclaration intervient au lendemain de la signature à Addis-Abeba d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et les principaux groupes rebelles, qui entrera en vigueur le 24 décembre et est perçue comme un préalable indispensable à la relance du processus de paix.

La chef de la délégation de l'ONU, Yasmin Sooka, a accueilli avec satisfaction ce cessez-le-feu. Mais elle reste « très inquiète que personne ne soit tenu de rendre de comptes pour les crimes graves, ce qui nourrit l'impunité dans tout le pays ».

« Ceux qui sont responsables de cette guerre contre les civils doivent être arrêtés » et « ceux qui commettent ces actes horribles traduits devant la justice », a-t-elle plaidé.

Dans la ville de Wau (Nord-ouest), une veuve, âgée de 89 ans,

a raconté comment son époux et ses deux fils avaient été abattus sous ses yeux. Une autre femme, âgée de 60 ans, a expliqué avoir été violée par plusieurs soldats et laissée pour morte.

La délégation a également entendu des témoignages sur des jeunes hommes violés en bande ou forcés à abuser de proches devant leur famille.

« Ceux qui commettent ces crimes semblent avoir l'intention de briser toutes les normes sociales, ce qui a pour effet de détruire les sociétés », a ajouté Mme Sooka.

Les experts de l'ONU rendront un rapport complet sur leur enquête en mars 2018.

La guerre civile au Soudan du Sud a été déclenchée en décembre 2013, deux ans et demi après l'indépendance du pays. Elle a fait des dizaines de milliers de morts, près de 4 millions de déplacés et provoqué une crise humanitaire catastrophique.

AFP/LP

RSA : l'ANC promet de confisquer les terres des fermiers blancs sans compensation

Le président nouvellement élu du Congrès national africain (ANC, au pouvoir), Cyril Ramaphosa, a déclaré que son parti avait décidé de reprendre des terres aux propriétaires blancs sans payer aucune compensation, une décision en totale rupture avec la Constitution du pays et qui risque de perturber les marchés.

S'exprimant mercredi soir à la fin de la conférence électorale du parti, le nouveau président de l'ANC a déclaré que cette initiative serait soigneusement menée afin de ne pas plonger le pays dans le chaos, comme cela a été le cas au Zimbabwe voisin.

Les terres à saisir seront des terres inutilisées qui n'ont aucune activité agricole, a-t-il déclaré, soulignant avec force que les Sud-Africains devraient s'abstenir de squatter ces terres, afin de permettre au gouvernement de mener à bien son plan, de manière ordonnée.

Il s'agit d'une nouvelle politique de l'ANC qui a toujours soutenu que les terres ne seraient retirées qu'aux personnes prêtes à vendre dans le cadre d'une pratique dite du « vendeur consentant, acheteur consentant », qui a complètement échoué dans son projet de rendre les terres à la population noire majoritaire.

Selon les observateurs, le changement de politique foncière a été opéré pour prendre les devants face à la plate-forme principale du mouvement 'Economic Freedom Fighters' (Combattants de la liberté économique) de l'opposition dirigée par Julius Malema, qui veut récupérer les ter-



Le président nouvellement élu du Congrès national africain (ANC, au pouvoir), Cyril Ramaphosa (Photo/ APA)

res des propriétaires blancs sans leur verser de compensation « parce qu'ils sont venus ici sans terre ».

Lors de son discours de clôture, M. Ramaphosa a également lancé une attaque à peine voilée contre son prédécesseur, le président Jacob Zuma, affirmant que sous son administration, l'ANC ne serait pas « un parti de mots mais un parti d'action ».

« Ceux qui sont promus par notre mouvement doivent toujours être une source de fierté et non une source d'embarras, ils ont été mis devant nous rapprocher de la société démocratique nationale à laquelle nous aspirons », a-t-il déclaré.

Il a promis dans la foulée d'éradiquer la corruption.

Ramaphosa n'a pas évoqué nommément l'accaparement de l'appareil d'Etat, se contentant d'affirmer que la conférence traitait des difficultés causées par des individus corrompus à travers le trafic d'influence et la manipulation de la gouvernance.

Cela, a-t-il dit, a conduit à l'affaiblissement des entreprises d'Etat. «

Nous allons réorganiser nos entreprises publiques, face à tous ces défis, nous sommes appelés à agir contre la corruption, nous sommes également appelés à agir contre la collusion et d'autres délits économiques qui ont cours aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé», a-t-il ajouté.

M. Ramaphosa prononçait son discours de clôture jeudi matin devant un auditoire clairsemé, avec beaucoup de chaises vides, notamment du côté de la partie réservée aux délégués du KwaZulu-Natal qui soutenaient sa rivale, Nkosazana Dlamini-Zuma, ancienne présidente de la Commission de l'Union africaine.

Les analystes prédisent une relation tendue entre Zuma, le chef de l'Etat et Ramaphosa le désormais patron de l'ANC au Luthuli House, le siège du parti à Johannesburg.

Peu après son attaque voilée sur Zuma, Ramaphosa a félicité l'ancien leader de l'ANC pour son travail sur le Vih/Sida et pour ses talents de narrateur.

APA/LP

L'armée ougandaise attaque des camps d'un groupe rebelle en RDC

L'armée ougandaise (UPDF) a annoncé avoir lancé vendredi des attaques contre des camps, dans l'Est de la RDC, de rebelles ougandais musulmans du groupe Allied Defence Forces (ADF) accusés d'avoir tué 14 casques bleus début décembre dans cette région, a rapporté l'AFP. Les ADF «prévoient de mener des actions hostiles contre l'Ouganda», a expliqué l'UPDF dans un communiqué, disant se baser sur des «informations partagées entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo (RDC)». «Par mesure préventive, l'UPDF a, cet après-midi (vendredi), conduit des attaques contre leurs camps dans l'Est de la RDC», a ajouté l'armée ougandaise.

Washington saisit les biens de Jammeh aux Etats-Unis

L'administration Trump a annoncé qu'elle avait saisi des propriétés aux Etats-Unis appartenant ou liées à l'ex-président exilé de la Gambie, Yahya Jammeh, qui fait l'objet d'enquête pour corruption et violations flagrantes des droits dans son propre pays. Selon le Département du Trésor cité par l'APA, le président Trump a publié un ordre exécutif mercredi, bloquant les avoirs basés aux Etats-Unis de 52 personnalités à travers le monde reconnues pour leurs liens avec la corruption à grande échelle et de graves violations des droits de l'homme. Une liste dressée par le Bureau de contrôle des avoirs étrangers et ciblant de présumés contrevenants, cite M. Jammeh comme propriétaire de biens immeubles aux Etats-Unis dont un château à Potomac (Maryland) qu'il aurait achetée à 3,5 millions de dollars. Washington précise qu'il agissait conformément à la loi Global Magnitsky sur la responsabilité en matière de droits de l'homme.

Gabon : un ancien bras droit d'Ali Bongo poursuivi en France pour «corruption»

Maixent Accrombessi, l'influent ex-directeur de cabinet du président du Gabon Ali Bongo Ondimba, a été inculpé à Paris en novembre, soupçonné d'avoir perçu illégalement de l'argent d'une entreprise française, a appris vendredi l'AFP de source judiciaire. Ce proche du président avait fait l'objet, dans cette affaire, d'une interpellation retentissante à Paris le 4 août 2015. Mais il avait dû être relâché après quelques heures de garde à vue en raison de son immunité diplomatique. Le président Bongo avait dénoncé une tentative «d'humilier le Gabon».

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Un quatrième soldat nord-coréen s'en fuit au Sud via la DMZ

Il n'y a pas un sans deux, dit un dicton. Ce qui se vérifie dans le chef des soldats nord-coréens dont un autre a fait défection jeudi en Corée du Sud, portant ainsi à quatre le nombre total de défections militaires nord-coréennes au Sud pour la seule année en cours.

MATSHI

Selon des médias internationaux dont Yonhap et AFP, un soldat nord-coréen a fait défection jeudi 21 décembre en Corée du Sud à partir de la Zone Démilitarisée (DMZ) séparant les deux Corées et des coups de feu ont été tirés de part et d'autre, a rapporté le Comité des chefs d'état-major des armées (JCS), cité par ces médias.

Le soldat «de bas grade» est apparu devant un avant-poste situé dans la partie occidentale de la frontière terrestre vers 8h04 alors qu'il y avait un brouillard épais, a précisé le JCS.

Après la fuite, des gardes nord-coréens se sont approchés de la Ligne de démarcation militaire (MDL) pour, semble-t-il, chercher le transfuge, a indiqué un responsable du JCS à des journalistes.

En réponse, des soldats sud-coréens ont tiré une vingtaine de coups de semonce aux alentours de 9h30, a

détaillé l'officiel. Une quarantaine de minutes plus tard, plusieurs tirs ont été entendus en provenance du Nord mais aucune balle n'a été retrouvée du côté Sud, a-t-il poursuivi.

Il s'agit du quatrième soldat nord-coréen à passer au Sud cette année. Il y a cinq semaines, un autre militaire nord-coréen avait réussi à franchir de manière spectaculaire la MDL, à l'intérieur du village de la trêve de Panmunjom, sous des balles tirées par des gardes nord-coréens, précise l'Agence de presse sud-coréenne Yonhap.

Dans une autre annonce, un membre du ministère de l'Unification a fait savoir que deux civils nord-coréens étaient arrivés mercredi au Sud à bord d'une petite embarcation en bois via la mer de l'Est.

La marine les ont retrouvés dans les eaux situées à une centaine de kilomètres au nord de Dokdo durant une mission de patrouille», a dit le responsable en conférence de presse. «Une enquête pour obtenir des détails sur leur identité est en cours», a-t-il été ajouté bien que les deux hommes aient déjà fait part de leur souhait de faire défection.

Selon les chiffres officiels du JCS, un total de 15 Nord-Coréens, dont les

quatre soldats, se sont enfuis au Sud cette année, contre un soldat et quatre civils en une année.

ILS ÉTAIENT NOMBREUX

Mais les fuyards étaient nombreux et les troupes sud-coréennes ont procédé à des tirs de sommation lorsque des soldats du nord se sont approchés de la frontière après la défection de l'un des leurs, confirmé que pour la quatrième fois de l'année, un soldat nord-coréen a franchi la frontière située en zone démilitarisée (DMZ) pour passer du côté de la Corée du Sud, comme l'a rapporté le ministère sud-coréen de la Défense.

L'homme, un militaire d'un grade «peu élevé», est passé par la partie centrale de la DMZ. Des militaires sud-coréens ont effectué une vingtaine de tirs de sommation quand des soldats nord-coréens se sont approchés de la frontière après cette défection.

Les soldats nord-coréens postés à la frontière semblaient en train de rechercher l'homme qui avait profité de l'épais brouillard pour mener à bien son «évasion».

Son arrivée intervient après la défection spectaculaire, survenue le 13 novembre, d'un autre camp militaire

nord-coréen près du village frontalier de Panmunjom, où les forces armées des deux Corées se font face. La défection de jeudi est la quatrième d'un militaire nord-coréen par la DMZ cette année. Le soldat est apparu jeudi matin à un poste de garde dans un épais brouillard, a rapporté l'agence de presse sud-coréenne Yonhap, citant l'état-major des forces armées de Corée du Sud.

Lors de la précédente défection, le 13 novembre, le transfuge avait roulé à vive allure à bord d'une jeep sur une route proche de Panmunjom. Puis il était sorti du véhicule et avait couru vers le sud sous les balles de soldats nord-coréens lancés à sa poursuite, comme le montrent des images dramatiques rendues publiques le 22 novembre par le Commandement des Nations unies en Corée (UNC). Atteint par au moins quatre balles, le fugitif avait été secouru par deux soldats sud-coréens qui avaient rampé jusqu'à lui et l'avaient mis en sécurité. Grièvement blessé, le transfuge a été soigné dans un hôpital sud-coréen. En dehors du village frontalier de Panmunjom, la DMZ, large de quatre kilomètres, est truffée de clôtures de fil de fer barbelé et de champs de mines, ce qui rend toute tentative de traversée extrêmement dangereuse.

L'ONU adopte à l'unanimité de nouvelles sanctions contre la Corée du Nord

Comme le malheur n'arrive jamais seul, au moment où des soldats nord-coréens fuyaient le régime dictatorial de Pyongyang, le Conseil de sécurité se réunissait pour prendre de nouvelles sanctions contre la Corée du Nord.

Il s'agit du 8e train de sanctions contre Pyongyang après ses essais nucléaires. Le texte adopté lundi a dû être édulcoré pour emporter les suffrages de la Chine et de la Russie.

Le Conseil de sécurité de l'ONU réuni après le tir d'un missile nord-coréen au-dessus du Japon, à New York, le 29 août 2017.

L'Agence rappelle que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, lundi 11 septembre à l'unanimité une nouvelle résolution de sanctions contre la Corée du Nord, prévoyant notamment des limitations dans son approvisionnement en pétrole et en gaz.

Cette adoption représente le 8e train de sanctions contre Pyongyang et vise à le sanctionner pour son dernier essai nucléaire du 3 septembre. Le texte a été adopté à l'initiative des Etats-Unis.

Pour s'assurer du soutien de la Russie et de la Chine (dotées d'un droit de veto) lors du vote, Washington a dû revoir à la baisse ses prétentions d'origine et renforcer les paragraphes dans son texte liés à la recherche d'une solution pacifique à la crise. Après plusieurs jours de négociations intensives, l'embargo sur le gaz naturel a été gardé mais pour le pétrole, qui à l'origine devait être visé par un embargo total, les ventes seront finalement limitées à 500 000 barils pendant trois mois à partir du 1er octobre pour passer à 2 millions de barils à partir du 1er janvier pour 12 mois. C'est donc cette dernière ver-



Un soldat sud-coréen à la frontière avec la Corée du Nord Crédit : KOREA POOL/AFP

sion, si dure soit-elle qui a finalement été adoptée.

Cela représente une réduction de 10% des produits pétroliers, selon le

département américain de l'Energie, qui estime à 2,2 millions de barils les importations nord-coréennes. Pyongyang importe essentiellement de l'essence et du diesel de Chine, selon les Etats-Unis.

Le premier projet de résolution américain, rendu public mercredi, était «maximal» sur «absolument tout» pour sanctionner le sixième essai nucléaire nord-coréen mené le 3 septembre, selon les termes d'un diplomate. Il prévoyait notamment un embargo total et immédiat sur le pétrole, les produits pétroliers et le gaz, le renvoi en Corée du Nord de ses expatriés (plus de 50 000, selon l'ONU), le gel des avoirs de Kim Jong-Un, l'interdiction d'importer du textile nord-coréen et des inspections au besoin par la force de navires en haute mer suspectés d'acheminer des cargaisons interdites par les résolutions de l'ONU.

Catalogne : l'indépendantisme résiste à l'autoritarisme de Rajoy

Jeudi soir à Barcelone, Marta Rovira célèbre la victoire électorale avec les membres de l'ERC, un des partis indépendantistes. Photo Paolo Verzone.

Fin octobre, en appliquant pour la première fois l'article 155 de la Constitution (la mise sous tutelle d'une région entière par l'Etat), Mariano Rajoy pensait bien avoir en partie réglé le casse-tête catalan et étouffé pour un temps la fièvre sécessionniste de la locomotive économique du pays. D'autant que, contrairement à toutes les attentes, la mainmise de Madrid sur les institutions catalanes avait été apparemment bien acceptée par les hauts fonctionnaires régionaux et une bonne partie de l'opinion, fatiguée des rassemblements incessants en faveur d'une future République dont l'avènement paraît bien incertain.

Le chef du gouvernement conservateur, et avec lui les partisans de la fermeté autoritaire envers la rebelle



Catalogne, s'est lourdement trompé: jeudi, à l'issue d'un scrutin marqué par un civisme exemplaire et une participation (81,94%) qui ne se rencontre plus guère, le camp séparatiste a montré qu'il était irréductible. «Le gouvernement Rajoy est confronté à un problème politique de premier ordre, réagissait Jesus Marañón, du journal en ligne InfoLibre. Et il va bien lui falloir s'y

atteler; les mesures autoritaires ne constituent pas une solution durable.»

«MAJORITÉ SILENCIEUSE»

Avant ce scrutin au contexte inédit (le président catalan destitué en exil volontaire à Bruxelles, son ancien numéro 2 et d'autres ministres en prison autour de Madrid), une bonne partie de l'Espagne nourrissait l'espoir d'un re-

virement historique: et si ces Catalans de la «majorité silencieuse», ceux qui se sentent à l'aise dans le giron espagnol mais dont on ne parle jamais parce que les nationalistes ont le monopole de la rue, des médias publics et de l'invective, et si ceux-ci manifestaient dans l'urne ce qu'ils taisent dans leur quotidien?

Cette espérance -une prophétie dans le cas de Rajoy et des siens- s'est certes réalisée. Comme le montre la très forte participation, ils se sont mobilisés en masse. Le résultat est que pour la première fois de l'histoire catalane, un parti non-nationaliste triomphe en suffrages (25,3%) et en sièges au parlement régional (37): emmené par la jeune et charismatique Inés Arrimadas, le parti Ciudadanos, chantre d'une Espagne indivisible et bellégerante contre le séparatisme, a dépassé tous les pronostics.

La Linafoot menace d'exclure Shark XI

La confirmation a été donnée par le secrétaire national adjoint de cette instance, Antoine Luzizila. L'institution organisatrice du championnat national prendra cette décision au cours de la réunion de son comité de gestion. Et cela en conformité des textes régissant le football en RDC. La réglementation stipule que lorsqu'on ne se présente pas sur le terrain pendant trois matches successifs que l'on soit exclu du championnat. En outre le club cher à Zoé Kabila n'a pas respecté la législation pour refuser de participer au championnat. Il faut que les 3/4 des membres de l'assemblée entérinent la décision et apurer toutes les dettes envers toutes les instances sportives. D'ailleurs, Shark a pris part aux réunions préparatoires de la Vodacom Ligue 1 a précisé le secrétaire national adjoint.

Joueur africain de l'année : Aubameyang désigne son principal concurrent

Sacré Joueur Africain de l'année en 2015, Pierre-Emerick Aubameyang fait partie des 3 finalistes pour l'édition 2017 avec l'Égyptien Mohamed Salah et le Sénégalais Sadio Mané. Alors que le lauréat sera connu le 4 janvier, c'est surtout le Pharaon, en feu avec Liverpool et récemment élu Footballeur africain de l'année par la BBC, qui inquiète le Gabonais. «Ce sera encore une année difficile, avec de très bons concurrents. Salah a fait une année incroyable avec l'Égypte. J'espère remporter ce titre, j'ai beaucoup donné en 2017", a tout de même lancé la Panthère pour Ouest-France. «Mais je ne suis pas de mauvaise foi. Si je ne gagne pas, je féliciterai le vainqueur.» Une pique adressée à Yaya Touré et André Ayew qui avaient vivement critiqué le sacre de l'ancien Stéphanois en 2015...

Aubameyang, Salah, Mané Keita : parmi les 100 meilleurs joueurs en 2017

Le tabloïd anglais The Guardian a dévoilé vendredi son classement des 100 meilleurs joueurs de l'année avec 4 Africains. Pierre-Emerick Aubameyang, Mohamed Salah, Sadio Mané et Naby Keita y figurent loin derrière le numéro 1: Lionel Messi. Fruit du travail d'un panel de 169 journalistes, entraîneurs et anciens joueurs ont Ronaldo et Hernan Crespo de 63 pays, ce classement consacre l'Argentin Lionel Messi qui devance le Portugais Cristiano Ronaldo. Le Brésilien Neymar monte sur le podium tandis que le Belge Kevin de Bruyne et l'Anglais Harry Kane complètent le top 5. Premier Africain du classement, Aubameyang pointe à la 21^e position juste devant l'Égyptien Mohamed Salah. Leur troisième compère, tout comme pour la short-list des Aiteo Caf Awards 2017, Sadio Mané figure à la 36^e place. Le Guinéen Naby Keita est 53^e.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Classement FIFA : la RDC occupe la 4^e place

L'année se termine plutôt bien pour les Lions de la Teranga du Sénégal. Ils occupent la première position sur le plan continental et la 23^e sur le plan mondial. La RDC termine 4^e en Afrique et 39^e au monde. C'est l'essentiel du classement FIFA du mois de décembre 2017.

ARMEL LANGANDA

La République démocratique du Congo a perdu trois places au niveau mondial pour le mois de décembre 2017. Elle occupe la 39^e place mondiale et la 4^e africaine. C'est le verdict du classement de Fédération internationale de football association (FIFA) pour le mois de décembre 2017.

Les Congolais sont légèrement devancés par les Sénégalais qui ont clôturé l'année 2017 en beauté, soit à la première position sur le plan continental, et 23^e sur l'échiquier mondial. La Tunisie vient juste après le Sénégal occupant la deuxième place en Afrique et 27^e au monde. Les Pharaons d'Égypte se sont contentés de la 3^e place en Afrique derrière respectivement le Sénégal et la Tunisie et 31^e au monde. Il faut noter que l'Allemagne, le champion en titre de la dernière édition de la Coupe du monde, a terminé cette année en pôle position au classement de la FIFA.

C'est dans la peau de leader dans la zone Afrique que le Sénégal termine l'année dans le classement mondial FIFA /Coca Cola dévoilé ce jeudi. Les Lions de la Teranga sont ainsi récompensés de leur parcours dans les éliminatoires et leur qualification pour le Mondial 2018 en Russie.

Le Sénégal est 23^e mondial et devance la Tunisie (27^e) et l'Égypte (31^e) qui complètent le Top 3 africain.



Ces deux derniers également seront en Russie.

En revanche, la RD Congo (4^e africain, 39^e mondial) est restée à quai. Le Maroc, également qualifié pour la grand'messe du football mon-

dial, est 5^e sur le continent et 40^e mondial.

Dans le monde, l'Allemagne caracole en tête, suivie du Brésil et du Portugal. L'Argentine et la Belgique complètent le Top 5.

Le top 10 mondial

1. Allemagne
2. Brésil
3. Portugal
4. Argentine
5. Belgique
6. Espagne
7. Pologne
8. Suisse
9. France
10. Chili

Le top 20 africain

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 1. Sénégal (23e) | 11. Côte d'Ivoire (61e) |
| 2. Tunisie (27e) | 12. Guinée (65e) |
| 3. Égypte (31e) | 13. Cap Vert (67e) |
| 4. RDC (39e) | 14. Mali (72e) |
| 5. Maroc (40e) | 15. Zambie (74e) |
| 6. Burkina Faso (44e) | 16. Ouganda (75e) |
| 7. Cameroun (45e) | 17. Afrique du Sud (81e) |
| 8. Ghana (50e) | 18. Bénin (82e) |
| 9. Nigeria (51e) | 19. Guinée Bissau (86e) |
| 10. Algérie (58e) | 20. Libye (88e) |

Aiteo Caf Awards 2017 : tous les Ballons d'Or invités à Accra

Du beau monde attendu le 4 janvier prochain à Accra pour la cérémonie de récompenses de meilleurs acteurs de l'année du football africain les Aiteo Caf Awards. Pour l'occasion, l'instance continentale a décidé d'inviter tous ceux qui ont été primés « Joueur africain de l'année » depuis 1992.

D'Abédi Pelé premier lauréat du Ballon d'or africain depuis la prise en main par la CAF à Ryad Mahrez (vainqueur en 2016), le tapis rouge devrait scintiller. Son également attendus, les Nigériens Emmanuel Amunke, Nwankwo Kanu et Victor Ikpeba, le quadruple vainqueur Samuel Eto'o Fils et son compatriote Patrick Mboma, également quatre fois vainqueur Yaya Toure, Didier Drogba et le Sénégalais El Hadji Diouf.

A côté, on devrait retrouver le Libérien George Weah, le Marocain Mustapha Hadji, le Malien Frédéric



Kanoute, le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang et le Togolais Emmanuel Adebayor.

La CAF prévoit également inviter toutes les lauréates du prix « Joueur de l'année ». Sans oublier les légendes et acteurs qui ont contribué ces dernières années au développement du football continental.

Cette année, c'est l'Égyptien

Mohamed Salah, le Sénégalais Sadio Mané et le Gabonais Aubameyang qui sont en lice pour le « Joueur africain de l'année » tandis que la nigérienne Asisat Oshoala, la Camerounaise Gabrielle Onguene et la Sud-africaine Chrestina Kgatana se battent pour celle de « Joueur de l'année ».

LP/CAF

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR
Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ
Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE
Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION
Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE
Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE
Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES
Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS
Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL
Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS
Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE
José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF
Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE
Albert Tshiambi 081 493 47 53
COMPTABLE
Kevin Twende 085 386 08 44
CAISSIÈRE
Colette Kankunku 0997 69 81 07
INTENDANT
Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER
Franck Lukusa 081 197 76 09
AGENTS COMMERCIAUX
John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE
Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Livre : « Les douze clefs de la conscience socio-culturelle des [ba]-Koôngo »

L'originalité de cet ouvrage a été de présenter la famille Koôngo, au travers de ses clans, comme une parenté essentielle et fondamentale qui domine et ordonne toutes les relations des Koôngo avec leurs semblables, et comme un espace d'expression professionnelle.

L'ouvrage de Rudy Mbemba-Dya-Bô-Benazo-Mbanzulu comporte deux parties. La première partie porte sur la définition du clan, ses traits caractéristiques et les lois fondamentales qui le régissent. La seconde partie consacre les douze (12) clans qui définissent la famille Koôngo qui sont l'expression même de sa conscience socio-culturelle.

Dans ce livre, l'auteur définit le clan comme étant la collectivité de tous les descendants par filiation utérine, d'une aieule commune, et qui portent le nom de cette collectivité comprenant, entre autres, tous les individus de deux sexes qu'ils vivent en dessous ou au-dessus de la terre... les défunts et les vi-

vants.

Le clan ou Kanda se révèle aussi comme étant un espace sacré de socialisation ou d'insertion professionnelle de l'individu qui en est membre. Ainsi, autrefois, chez les Koôngo, on était disposé dès le jeune âge à être un juge, un forgeron, un artiste, un médecin selon que l'on appartenait à tel ou tel clan ou Kanda.

Selon l'auteur Rudy Mbemba-Dya-Bô-Benazo-Mbanzulu, les douze clans de la conscience socio-culturelle Bakoôngo auraient constitué une grande famille quadripartite en matière de division de travail. Autrement dit, les clans, objet du dernier ouvrage du kongologue auraient comporté plusieurs éléments. Le premier, une appartenance politique et judiciaire. C'est le cas du clan kimpanzu qui, dans l'ancien Congo, intervenait dans l'élection des nouveaux rois. Le clan aurait comporté également une appartenance religieuse ou spirituelle : c'est le cas du clan nsaku qui, selon



Raphaël Batsikama rapporté par Rudy Mbemba-Dya-Bô-Benazo-Mbanzulu, constitue la famille des Lévides congolais, c'est-à-dire de ceux dont la fonction est tournée vers le sacerdoce ou à la mission de prophète.

Le clan est aussi une appartenance technologique et industrielle : c'est le cas du clan sundi qui, dans le Koôngo dia Ntootela jouira d'une grande renommée pour le travail de la forge.

Le clan, signifie aussi une appartenance artistique et « hospitalistique » : ce fut le cas du clan kimbanda dont

les métiers en ce domaine eurent un écho outre-atlantique plus exactement au Brésil et aux Antilles.

En résumé, à travers cet ouvrage dont le travail est « techniquement bien fouillé et d'une grande portée scientifique », le kongologue Rudy Mbemba-Dya-Bô-Benazo-Mbanzulu a réussi à faire ressortir la dimension intellectuelle du Cardinal Emile Biayenda, en prenant appui sur sa thèse de doctorat intitulée : Coutumes et développement chez les Bakongo du Congo-Brazzaville.

STARDUCONGO/LP

Gospel : l'album « Mindule ya yesu nde losambo ya solo » déjà disponible sur le marché

DELPHIN BATEKO

Sœur Ivonne Misenga vient de mettre sur le marché du disque l'album intitulé « Mindule ya yesu nde losambo ya solo ». Le nouvel opus sera présenté le 30 décembre 2017 à l'Eglise Assemblée chrétienne de Kinshasa (ACK) de Ngiri-Ngiri par le pasteur Cadel Kabengele.

Déjà disponible sur CD et K7, l'album comporte six titres, à savoir « Wansamba », « Eternel, Tu es ma Force », « Mon secours », « Que ton trône soit loué », « Na Yesu nde kimya » et « Tokumisa Nzambe ».

La plupart de ces titres sont tirés du premier album « Na Yesu nde kimya » qui n'a pas connu du succès et n'a même pas été lancé sur le marché du disque.

Dans sa vie musicale, la sœur Misenga préfère écouter et suivre de prêt d'autres musiciens afin de produire ses propres mélodies. Car, dit-elle, « avoir l'écoute est une bénédiction divine, comme nous enseigne la Bible dans Jacques 1, 19 : Écou-



ter d'abord avant de se prononcer ».

La chanteuse a un orchestre dénommé « Prédication chantée par sœur Ivonne », en sigle Pred-Chant-Ive, et répète souvent à Kingabwa, dans la commune de Limete. Elle ne dépend d'aucune église. Mais, elle se dit être protestante et préfère vivre en indépendance. La chanteuse gospel reconnaît par ailleurs que ce

sont les pasteurs qui l'ont souvent aidé avec quelques conseils et à faire la promotion de ses chansons et certains conseils.

Elle a notamment cité le pasteur Paul Mukendi de la Communauté presbytérienne de Kinshasa (CPK), qui l'a soutenue lors de la présentation du premier album. Cette servante de Dieu est prête à faire l'animation partout mais rien que de l'animation chré-

tienne pour la gloire de Jésus-Christ. Ivonne Misenga a la capacité et le talent d'interpréter beaucoup de musiciens chrétiens. Elle chante pour l'évangélisation de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

Son souci est de gagner les âmes par la musique. Ivonne Misenga est dans la musique depuis l'âge de 3 ans. Sa mère l'a aidé à détecter le don de la musique. Au début, elle a commencé par chanter dans des écoles de dimanche (ECODIME) organisées par des églises protestantes de Lwebo, dans le Kasai Central, son terroir.

Quelques temps après, elle évolue aux cotés de son oncle Alain Ngandu et son frère aîné Patrick Mulumba dans un groupe indépendant des églises protestantes de la province du Kasai Central.

La sœur Ivonne Misenga est née à Lwebo. Malgré la musique, elle reste attachée à la Coupe et Couture, son domaine de prédilection. C'est depuis longtemps, qu'elle a été appelée par Dieu.

Droits de l'Homme et droits des peuples

Nous pensons qu'il est temps que l'on procède à une autre déclaration des droits, non pas de l'homme, mais des peuples. Lorsque les peuples jouiront de leurs droits, les individus qui les constituent en jouiront automatiquement.

En marge du 70^{ème} anniversaire de la «Déclaration universelle des droits de l'Homme», il n'est pas superflu de jeter un coup d'œil éclairé sur cette loi et nous demander si, à soixante-neuf ans, on peut oser déclarer que les droits de l'Homme sont respectés. Que dire des droits des peuples ? Peut-on séparer les deux, droits de l'Homme et droits des peuples ?

Voilà des questions fondamentales sur lesquelles porte notre réflexion en marge du 69^{ème} anniversaire des droits de l'Homme du 10 décembre 2017. Nous allons, à travers les quelques lignes, procéder à une analyse critique pour voir si, depuis le 10 décembre 1948, soixante-neuf ans après, on peut prétendre que les 30 articles de la loi sur les droits de l'Homme sont connus, pratiqués et vécus par et pour les hommes et les peuples.

Affirmons sans aucune crainte d'être contredit, que défendre les droits de l'Homme et militer pour que chacun des êtres humains en jouisse constituent et doivent être considérés comme un devoir de tout homme, de toute femme. Car, il s'agit d'un combat très noble que nous devons mener au quotidien et dont les heureuses retombées ne peuvent que nous plonger dans la joie, la paix et l'harmonie, conditions pour une vie normale dans un Etat.

Le combat pour les droits en faveur des droits de l'Homme est un combat qui

concerne chacun de nous, car il serait injuste de laisser les uns jouir de leurs droits pendant que les autres en sont privés. Lutter pour les droits des autres, c'est défendre ses propres droits. Ainsi, un tyran, un colonisateur, un dictateur qui prive aux autres leurs droits, se les prive lui-même. En effet, un homme sans droits est un «sauvage» qui ne peut agir que sauvagement. L'exploitation dont il est victime, la misère et la spoliation qu'il expérimente chaque jour ne pourront l'aider à agir autrement que sauvagement, au détriment du dictateur.

Outre l'homme lui-même, le combat pour les droits de l'individu doit également concerner l'Etat-Gouvernement ou le groupe d'individus qui dirigent l'Etat-Nation. Malheureusement, dans ce dernier cas, la défense des droits de l'Homme est utilisée sous l'angle politicien au niveau des Etats qu'on qualifie de grandes puissances. Ces Etats utilisent les droits de l'Homme, non pas pour aider et améliorer les conditions de vie de l'homme dans des Etats faibles, mais pour mettre les bâtons dans les roues des régimes qui leur résistent. Ainsi, ils ne défendent nullement les droits de l'homme. Ils bafouent par contre les droits des peuples à travers des mécanismes d'embargo sous les diverses formes, financière, sécuritaire, et autres... Voilà la politique des Grandes puissances.

UN COMBAT COMMUN

C'est donc un but noble que de défendre les droits de l'Homme, mais le plus important est la défense des droits des peuples, même s'il faut reconnaître qu'il n'existe pas d'opposition entre les deux et que l'un ne peut aller sans l'autre ; ce qui serait absurde !

En d'autres termes, les grandes puissances qui ne reconnaissent pas les droits des peuples condamnent les droits de l'Homme. Il s'agit d'un combat commun, le même et unique à gagner ; car aucun homme ne peut jouir de ses droits dans un peuple dans des droits, terrorisé et qui a peur. La liberté individuelle ne peut être respectée ni défendue au milieu d'un peuple opprimé.

Un peuple sous occupation étrangère, exploité, peut-il assurer la Démocratie ? Jamais ! Car, la liberté de penser, de parler, d'agir ou de choisir ne pourra y être assurée. A la place régnera la terreur, l'intégrisme libéral, ce dernier consistant à obliger l'autre devenir, à penser et à agir comme vous, à travers la terreur du marché mondialisé. Une telle obligation s'apparente à ce que nous pouvons appeler le clonage politico-économique. Et, puisque menacé par la puissance financière mondialisée, un peuple ne peut sauvegarder sa culture.

Bref, disons qu'il n'existe pas de priorité entre droits de l'Homme et droits des peuples. Ces deux sont strictement liés. Sans garantir au peuple ses droits, on ne peut jamais garantir la liberté à l'individu au

sein de ce peuple. Autrement dit, c'est parmi un peuple qui jouit de ses droits que les droits de l'homme peuvent être garantis. En effet, un peuple libre, jouissant ses droits, ne peut en priver à ses citoyens.

Et le droit qui fonde tous les droits de l'Homme ou du peuple, est le droit politique. Celui-ci consiste en la participation effective de chaque homme et femme à la jouissance de ses droits. Et cela n'est possible que dans une véritable démocratie, c'est-à-dire, la démocratie directe ou l'exercice effectif du pouvoir par le peuple.

C'est seulement une telle démocratie qui peut garantir les droits des peuples et ceux de l'individu. La démocratie directe ou le pouvoir par le peuple se fonde sur l'autoprise en charge effective du peuple et requiert l'organisation de celui-ci, à chaque échelon politico-administratif, en Assemblées ou Congrès populaires du peuple et en Gouvernements locaux ou Comités populaires.

Pour y parvenir, nous pensons qu'il est temps que l'on procède à une autre déclaration des droits, non pas de l'homme, mais des peuples. Et lorsque les peuples jouiront de leurs droits, les individus qui les constituent en jouiront automatiquement.

Hommes, Femmes, Peuple congolais, le moment est venu de rechercher à jouir pleinement de vos droits et de les partager avec l'Afrique et le Monde. Organisez-vous, prenez-vous en charge !

URBAIN-DANIEL TSHISUNGU
Chercheur indépendant (CP)

APOSTROPHE

Borgnes & Aveugles 2

ADOLPHE MUZITO



Comme convenu, Adolphe Muzito, Premier ministre honoraire, remplace temporairement l'Apostropheur national. Hier, il déplorait le trop faible «poids politique» de la Majorité et de l'Opposition sur le plan national. Ce matin, il décrie le déficit du «leadership» de la Majorité et de l'Opposition dans l'espace africain. Abreuvons-nous à la source muzitique.

«Comparés aux partis politiques de quelques pays du continent, les formations politiques congolaises [de la Majorité et de l'Opposition] affichent un grand déficit de leadership et de légitimité... au regard de leur ancrage dans les populations.

«Par rapport à l'Afrique du Sud : l'ANC, parti majoritaire, représente à lui seul 62,15% de suffrages tandis que son Opposition (Alliance démocratique d'Helen Zille, Economic Freedom de Julius Malema, et autres) représente 37,85%.

«Par rapport à l'Angola : le MPLA, parti majoritaire, représente à lui seul 71,84% de suffrages tandis que son opposition (Unita d'Isaias Samakuva, Broad Convergence d'Abel Chivukuvuku, et autres) représente 28,16%.

«Par rapport au Sénégal : la Coalition de Macky Sall, avec l'Alliance pour la République, représente à elle seule 79,3% de suffrages, tandis que son Opposition (PDS d'Abdoulaye Wade, dissidents du PDS, et autres) représente 20,7%.

«Comme on le voit, si le PPRD avec sa taille (12,4%), était un parti sud-africain, angolais ou sénégalais, il ne mériterait pas de diriger l'un de ces pays (...). La même situation est valable pour les partis politiques de l'Opposition congolaise [16% au total], comparée à celle des partis des oppositions sud-africaine, angolaise et sénégalaise. D'où le qualificatif de borgnes pour le leadership congolais, à la tête des aveugles.»

Attaque de la base de la MONUSCO : le ministre tanzanien de la défense exige une enquête

Le ministre tanzanien de la Défense, Hussein Alli Mwinyi, a demandé une enquête de l'ONU afin d'élucider les circonstances de l'attaque de la base des Casques bleus du contingent tanzanien, à Semuliki. Il a fait cette demande, vendredi 22 décembre, à l'issue de sa visite de réconfort et d'encouragement effectué à Beni au Nord-Kivu.

«D'abord nous voulons que les Nations unies mènent des enquêtes. Cela va nous permettre d'avoir des précisions par rapport aux failles qui ont mené à cette attaque. Nous allons nous y mettre pour réparer ces faiblesses, du moins à notre niveau comme contingent tanzanien, mais aussi en tant que force de la brigade d'intervention et la MONUSCO», a plaidé Hussein Alli Mwinyi.

Jeudi 7 décembre, la base de la MONUSCO à



Le 11/12/2017. Cérémonie d'hommage à Beni, Nord-Kivu, aux 14 casques bleus tués à Semuliki, axe Mbau-Kamango, territoire de Beni, le 7 décembre 2017. Photo MONUSCO/Anne Herrmann

Semuliki avait été attaqué par des présumés rebelles ougandais des ADF. 14 Casques bleus tanzaniens et 5 soldats congolais ont été tués.

Le ministre tanzanien recommande également une collaboration entre les forces de la RDC, la FIB et la force de la MONUSCO pour mettre fin aux groupes armés.

«Nous demandons que la collaboration continue entre

les forces armées de la RDC, la FIB et la MONUSCO en général pour rétablir la paix et nous occuper effectivement des groupes armés comme il se doit conformément à notre mandat», a-t-il dit.

Le ministre tanzanien indique «chacun a ses responsabilités et nous devons nous rassurer d'avoir de bonnes mesures afin que pareille situation ne se reproduise plus».

«S'il y a quelque chose qui arrive, que nous puissions être prêts à l'empêcher ou à en atténuer les conséquences. Nous, comme agents de maintien de la paix, nous sommes là pour aider le peuple congolais. C'est de notre devoir d'assurer la protection, mais c'est surtout le travail du gouvernement», a déclaré Hussein Alli Mwinyi.

Le gouvernement congolais a aussi annoncé l'ouverture d'une enquête sur l'attaque qui a coûté la vie aux 14 casques bleus tanzaniens à Semuliki dans le territoire de Beni.

Au cours d'une conférence de presse jeudi 21 décembre à son cabinet, le porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication et Médias a fait savoir que cette enquête se déroule en collaboration avec la MONUSCO.

RADIOOKAPI.NET